



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 octobre 2025  
Français  
Original : anglais

---

## Quatre-vingtième session

Point 51 de l'ordre du jour

**Étude d'ensemble de toute la question  
des opérations de maintien de la paix  
sous tous leurs aspects**

## Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Établi en application de la résolution 79/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport expose les principaux faits qui ont marqué les activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis la parution du rapport précédent (A/79/553) ainsi que les questions que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est invité à examiner.



## I. Contexte stratégique

### A. Défis mondiaux et perspectives concernant le maintien de la paix

1. Depuis près de 80 ans, le maintien de la paix est un instrument fort, d'une légitimité sans équivalent et universellement reconnu pour remplir l'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Symbole de la volonté collective de la communauté internationale d'aider les pays à sortir des conflits et à atteindre une paix durable, plus de 61 000 soldates et soldats de la paix venus de 117 États Membres servent aujourd'hui dans 11 missions de maintien de la paix des Nations Unies. Pleins de courage et de détermination, ils font respecter les valeurs de la Charte des Nations Unies : instaurer et pérenniser une paix et une sécurité durables, empêcher l'escalade des conflits, préserver les cessez-le-feu, protéger les populations civiles, faire respecter l'état de droit et les droits humains, rétablir la confiance et faire progresser la réconciliation, et appuyer les efforts visant à promouvoir une bonne gouvernance de la paix et de la sécurité, ainsi que les programmes relatifs aux jeunes et à la paix et à la sécurité et aux femmes et à la paix et à la sécurité.

2. Le climat actuel en ce qui concerne la sécurité internationale se caractérise par des conflits d'une ampleur et d'une complexité sans précédent depuis 1946. Le monde est confronté à un nombre croissant de conflits intraétatiques et interétatiques, qui pour beaucoup se prolongent et sont de plus en plus interconnectés. Les retombées régionales, la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et la militarisation des technologies émergentes brouillent encore davantage les frontières entre les menaces traditionnelles et non traditionnelles. L'enlisement des conflits armés et l'aggravation de la fragmentation et de la division géopolitiques ont compliqué les efforts déployés pour parvenir à un consensus durable au sujet des processus et mandats politiques. Faute d'unité au sein du Conseil de sécurité, il est souvent demandé aux équipes chargées du maintien de la paix de s'acquitter de mandats complexes avec des ressources de plus en plus réduites. Pourtant, face à des situations de plus en plus difficiles, souvent caractérisées par leur volatilité et des risques élevés, et malgré les menaces qui pèsent sur eux, les soldates et soldats de la paix restent déterminés à effectuer leur travail avec efficacité.

3. L'Organisation des Nations Unies continue de répondre aux défis auxquels est confronté le maintien de la paix, qui sont en constante évolution, en s'appuyant sur la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et en préparant la prochaine phase du cadre de mise en œuvre de l'Action pour le maintien de la paix Plus. La Conférence ministérielle des Nations Unies de 2025 sur le maintien de la paix, qui s'est tenue en Allemagne au mois de mai, était consacrée à l'avenir du maintien de la paix et a rassemblé plus de 1 000 participantes et participants venus de 135 États Membres, preuve de l'importance accordée à la question du maintien de la paix. Parallèlement, et comme l'ont demandé les États Membres dans le Pacte pour l'avenir, le Secrétaire général conduit une étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies, qui vise à présenter des recommandations stratégiques, orientées vers l'action, afin de renforcer l'ensemble des opérations de paix et d'améliorer leur efficacité et leur flexibilité face aux défis contemporains et à ceux qu'il faudra relever à l'avenir. Ces initiatives serviront de modèles pour garantir que les opérations de maintien de la paix restent efficaces, pertinentes et à même d'aider les personnes qui sont les plus vulnérables et qui en ont le plus besoin en luttant contre l'insécurité, en réduisant les souffrances humaines et en rendant possibles des conditions de vie et des avenir meilleurs pour tout le monde, dans un contexte de ressources financières limitées.

## B. Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

4. À sa 283<sup>e</sup> séance plénière, le 14 mars 2025, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a adopté un nouveau rapport ([A/79/19](#)) conformément à la résolution [78/291](#) de l'Assemblée générale. Lors de cette séance, le Comité spécial a constaté qu'il n'y avait pas de consensus au sujet des projets de recommandation examinés par le Groupe de travail plénier et il a décidé de convoquer des discussions intersessions en 2025 pour examiner ses méthodes de travail en relation avec son rapport annuel.

5. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour appliquer les recommandations formulées par le Comité spécial dans son rapport de 2024 ([A/78/19](#)).

## II. Action pour le maintien de la paix Plus : vue d'ensemble des priorités

### Action pour le maintien de la paix Plus : suivi

6. La Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies reste le cadre stratégique fondateur pour renforcer le maintien de la paix. Depuis son lancement en 2021, l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus sert de stratégie d'application de la Déclaration. Elle vise à améliorer l'efficacité et l'impact des opérations de maintien de la paix, en se concentrant sur sept priorités systémiques et deux thèmes transversaux.

7. Guidé par la stratégie d'application Action pour le maintien de la paix Plus, le Département des opérations de paix a systématiquement suivi les progrès réalisés par rapport aux priorités fixées, comme en témoignent les rapports d'activité communiqués aux États Membres en février et en septembre 2025. Plusieurs domaines dans lesquels des progrès s'imposent ont été identifiés. Les missions ont activement recherché des solutions politiques aux conflits, en combinant les efforts déployés à l'échelle régionale, nationale et locale. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a aidé le Gouvernement à faire avancer l'Accord conclu le 19 avril 2025 par le Gouvernement et deux groupes armés signataires qui ont rejoint le processus de paix en appuyant le désarmement et la démobilisation du groupe Retour, réclamation et réhabilitation et de l'Unité pour la paix en Centrafrique, ce qui a marqué une étape importante dans la poursuite du processus de paix. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a favorisé le désarmement, la démobilisation et la réintégration de plus de 1 130 combattants zaïrois dans la province d'Ituri. Les missions ont travaillé en étroite collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la société civile et les autorités hôtes pour appuyer et rendre possibles l'aide humanitaire et les projets de développement. La MINUSCA a instauré un environnement sûr et sécurisé pour faciliter l'accès humanitaire et a répondu aux besoins des personnes déplacées, en coordonnant avec de multiples entités et partenaires des Nations Unies le prépositionnement des secours et leur acheminement jusqu'aux zones difficiles d'accès. Toutes les catégories de personnel déployées dans les missions de maintien de la paix ont atteint les objectifs fixés dans leur stratégie pour la parité des genres applicable au personnel en tenue, à l'exception des contingents. En 2025, le nombre de décès résultant d'actes de malveillance a légèrement augmenté par rapport à 2024, mais il est resté inférieur à celui des années précédentes couvertes dans les rapports d'activité au sujet de l'Action pour le

maintien de la paix Plus. Des mesures, notamment de lutte contre les menaces liées aux engins explosifs et d'amélioration des procédures d'évacuation sanitaire primaire, ont été prises de manière proactive pour renforcer la sûreté et la sécurité des soldates et soldats de la paix. En étroite coordination avec le Service de la lutte antimines, les missions ont mené de vastes opérations de déminage et organisé des sessions de formation et des ateliers sur des questions telles que l'éducation aux dangers des engins explosifs, afin d'atténuer les menaces auxquelles sont exposés le personnel de maintien de la paix et les populations locales. Entre novembre 2024 et avril 2025, environ 220 mines antipersonnel, plus d'une douzaine de mines antivéhicules, près de 500 armes à sous-munitions, plus de 5 200 autres engins explosifs et 33 500 petites munitions ont été déminés dans la zone de responsabilité de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Les efforts visant à évaluer plus efficacement les performances militaires se poursuivent, et un exercice pilote en rapport à un nouveau processus d'évaluation a été organisé à la mi-mars 2025 au sein de la MINUSS. Les missions ont poursuivi leurs activités de communication stratégique et ont procédé à des alertes rapides face à des cas de mésinformation, de désinformation ou de discours haineux. La MINUSS a revu la grille de programmes de Radio Miraya en tenant compte des retours des communautés locales. Selon les résultats d'une enquête, grâce à cette refonte, les taux d'audience sont passés de 57 % de la population en 2024 à 85 % en 2025. Une nouvelle édition d'Action pour le maintien de la paix Plus, qui continuera à promouvoir le respect des engagements fondamentaux pris dans Action pour le maintien de la paix tout en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience et en répondant aux nouveaux défis, sera finalisée d'ici le début de l'année 2026.

### **III. Impact politique du maintien de la paix**

#### **A. Promouvoir des solutions politiques et la réalisation des objectifs politiques complémentaires aux niveaux local, national et régional : coopération entre les opérations de maintien de la paix et les États hôtes**

8. La promotion de solutions politiques et de la réalisation des objectifs politiques aux niveaux local, national et régional reste une priorité, les missions de maintien de la paix continuant à appuyer et à encourager l'instauration de conditions propices à la paix et aux processus politiques. Lorsque cela faisait partie de leur mandat, les missions ont travaillé avec les États hôtes pour encourager le dialogue, faciliter le règlement des conflits et favoriser des conditions propices à une paix durable.

9. Dans un contexte de grandes difficultés, la MONUSCO a dispensé ses bons offices pour favoriser le dialogue, mobiliser les parties prenantes régionales et appuyer les initiatives de paix. En juin 2025, la Mission a facilité le dialogue de paix d'Aru II, sous la houlette des autorités provinciales de l'Ituri, qui a abouti à la signature par six groupes armés d'un acte par lequel ils s'engageaient à cesser les hostilités, à respecter le droit international humanitaire et à soutenir les efforts de désarmement. Ce dialogue avait pour but de favoriser la protection des populations civiles, de restaurer l'autorité de l'État, de définir les modalités de désarmement et de démobilisation, et de permettre le retour des personnes déplacées et la reprise des activités socioéconomiques. Les autorités provinciales, les chefs de communautés et les représentants du Programme de démobilisation, désarmement, relèvement communautaire et stabilisation y ont également participé. Pour encourager la mobilisation nationale dans le cadre des initiatives de paix, la MONUSCO a facilité le lancement du Réseau interreligieux pour la paix en Ituri et prodigué ses conseils et proposé son expertise en matière de médiation et de règlement des conflits. En outre,

la Mission a facilité le rapatriement volontaire depuis la République démocratique du Congo vers le Rwanda de 20 éléments des Forces démocratiques de libération du Rwanda et des groupes armés du Conseil national pour le renouveau et la démocratie/ Nyatura, conformément à son mandat concernant le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réintégration et la réinstallation.

10. La MINUSS a soutenu les efforts déployés pour que les parties œuvrent à la mise en œuvre de l'accord de paix d'une manière inclusive et elle s'est employée à atténuer les risques de reprise de la violence dans l'ensemble du pays afin d'éviter qu'il ne sombre de nouveau dans le conflit. Afin de faire progresser les efforts de réduction de la violence de proximité dans la mesure où il s'agit d'une mesure provisoire indispensable avant les élections, mais aussi parce que c'est le socle de tout processus de désarmement, démobilisation et réintégration ou de tout processus politique, la Mission a coorganisé des ateliers avec l'équipe de pays, les partenaires nationaux et les donateurs afin d'examiner la stratégie nationale de réduction de la violence de proximité. Cette stratégie a pour but de venir en aide à 20 000 anciens combattants et bénéficiaires dans les 10 États.

11. Le processus politique à Abyei montrant peu de signes de progrès, compte tenu de la poursuite du conflit au Soudan et de l'instabilité politique qui règne au Soudan du Sud, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) s'est attachée à créer des conditions propices à la reprise du dialogue, notamment en soutenant la réconciliation intercommunautaire et d'autres activités de consolidation de la paix. Dans ce contexte, la FISNUA a appuyé les conférences pré et postmigratoires entre les communautés Ngok Dinka et Misseriya, notamment en facilitant la participation des femmes, qui a atteint 41 % lors de la conférence postmigratoire tenue en mai 2025, contre 30 % lors de la conférence postmigratoire de mai 2024 et 19 % lors de la conférence pré-migratoire de novembre 2023.

12. La MINUSCA a progressé dans la mise en œuvre de sa stratégie politique quinquennale à l'appui de la décentralisation et du processus de paix en République centrafricaine, en optimisant les déploiements, en renforçant les partenariats avec les parties prenantes et les acteurs régionaux, en s'adaptant à l'évolution de la dynamique de sécurité pour soutenir la paix et le processus électoral, et en favorisant l'extension de l'autorité de l'État.

13. Après la reprise des hostilités en 2020, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a continué à appuyer les efforts de désescalade tout en surveillant la situation sur le terrain, en enquêtant sur la question et en rendant compte. La MINURSO a aidé à instaurer un climat propice au processus politique sous la direction de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

14. Depuis que la cessation des hostilités entre le Liban et Israël a pris effet en novembre 2024, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), s'adaptant au nouvel environnement opérationnel, a continué d'aider les parties à pleinement appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, notamment en assumant ses fonctions de liaison et de coordination, en travaillant en étroite collaboration avec la Coordonnatrice spéciale pour le Liban et en aidant le mécanisme de cessation des hostilités à appuyer ces efforts. La FINUL a facilité le déploiement des Forces armées libanaises dans toute sa zone d'opérations, aidant ainsi le Gouvernement libanais à étendre l'autorité de l'État sur son territoire. La FINUL a également aidé les Forces armées libanaises à régler le problème des armes non autorisées. Entre novembre 2024 et juillet 2025, elle a repéré et signalé 293 caches d'armes aux Forces armées libanaises pour qu'elles les éliminent. Les Forces de défense israéliennes ont maintenu une présence sur cinq positions et dans deux « zones tampons » au nord de la Ligne bleue et ont mené des frappes aériennes contre des cibles au Liban.

15. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), dans un contexte de renforcement du dialogue entre les parties concernées, a poursuivi ses efforts pour créer des conditions propices aux négociations et à un règlement. En collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour Chypre, elle a notamment promu des initiatives de rétablissement de la confiance entre les deux parties et cofacilité la création récente du Comité technique sur la jeunesse, dirigé par les Chypriotes.

16. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est restée déterminée à faire régner la confiance en instaurant des partenariats avec les autorités locales et la société civile et en faisant œuvre de mobilisation<sup>1</sup>. La MINUK a apporté son soutien au centre Barabar pour promouvoir la tolérance interethnique, un dialogue ouvert et les échanges culturels entre les communautés.

## **B. Appuyer des approches régionales pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits**

17. La MONUSCO a continué à tirer parti de sa présence dans le pays pour faire progresser les initiatives de paix visant à régler le conflit en cours dans l'est de la République démocratique du Congo. Conformément à la résolution [2746 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, la MONUSCO a fourni un soutien opérationnel limité à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en République démocratique du Congo, qui a été déployée au Nord-Kivu entre décembre 2023 et avril 2025. La MONUSCO a également apporté un soutien technique et logistique au médiateur désigné par l'Union africaine à l'appui de ses efforts de médiation, ainsi qu'au Groupe de facilitateurs et facilitatrices désignés par la Communauté de l'Afrique de l'Est et la SADC.

18. La MINUSCA a favorisé la prévention des conflits régionaux en établissant un poste frontalier multiservice à Bembéré afin de renforcer la coopération bilatérale en matière de sécurité entre la République centrafricaine et le Tchad et en rendant opérationnelle la force conjointe de sécurité des frontières, deux initiatives qui ont contribué à la lutte contre l'insécurité transfrontière.

19. La MINUSS a appuyé les efforts régionaux de prévention et de règlement des conflits en œuvrant aux côtés de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres partenaires à des initiatives conjointes visant à remédier aux causes profondes des conflits, notamment la violence intercommunautaire, les vols de bétail et les différends liés aux ressources, et en jetant les bases d'une justice transitionnelle et de mécanismes de règlement des conflits à plus long terme. Face à l'augmentation des vols de bétail ces dernières années, la Mission a déployé une équipe de police spécialisée pour aider les services de la Police nationale sud-soudanaise à réduire le nombre de vols de bétail sous deux ans. Cette aide a revêtu des formes diverses : campagnes de sensibilisation des communautés, ateliers sur les mesures de prévention, collecte et analyse de données, affinement de l'analyse conjointe des tendances à l'œuvre en ce qui concerne les vols de bétail grâce à un meilleur partage des informations, et formation des agents de la police des Nations Unies.

20. La MINUK a œuvré avec l'Union européenne à la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina à la faveur d'activités de sensibilisation, de coordination et de communication de l'information.

<sup>1</sup> Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité.

## C. Renforcement de l'intégration, de la planification stratégique et opérationnelle et de l'analyse

21. Le Département des opérations de paix a continué de s'efforcer d'améliorer l'intégration, la planification stratégique et opérationnelle et l'analyse. Pour soutenir l'institutionnalisation des meilleures pratiques en matière de planification, le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département de l'appui opérationnel ont promulgué des orientations sur le concept et le plan de la mission. Pour garantir une stratégie cohérente à long terme, y compris les éléments d'une stratégie de sortie, et un plan global et prioritaire à court terme qui soit à la fois fondé sur la stratégie politique de la mission et aligné sur les ressources disponibles, chaque mission doit tenir à jour un concept et un plan de mission et tirer parti du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, déjà utilisé par toutes les opérations de maintien de la paix, pour suivre l'impact de l'application des plans et les progrès accomplis, conformément aux orientations données. Pour garantir la bonne exécution des mandats dans le contexte de la crise de liquidité actuelle et de l'incertitude géopolitique et financière à laquelle sont confrontées les opérations de maintien de la paix, il sera essentiel de disposer de plans de mission clairs, hiérarchisés et séquencés, explicitement liés à l'état des ressources. Le Département des opérations de paix soutiendra les missions dans l'élaboration ou la mise à jour de leurs plans de mission et en ce qui concerne les processus de planification opérationnelle qui permettra d'en assurer la mise en œuvre. En outre, pour améliorer la planification opérationnelle intégrée en interne, le Département collabore avec les missions afin d'identifier les problèmes de coordination et d'intégration internes et de développer des processus permettant d'y remédier.

22. Le Département des opérations de paix a contribué à l'examen de la politique de transition des Nations Unies dans le cadre de la réduction ou du retrait des missions, initiative menée à l'échelle du système par le Cabinet du Secrétaire général. La politique révisée devrait fournir un cadre plus solide pour la coopération et la mobilisation à l'échelle du système en faveur d'une planification et d'une mise en œuvre intégrées des transitions.

## D. Communication stratégique

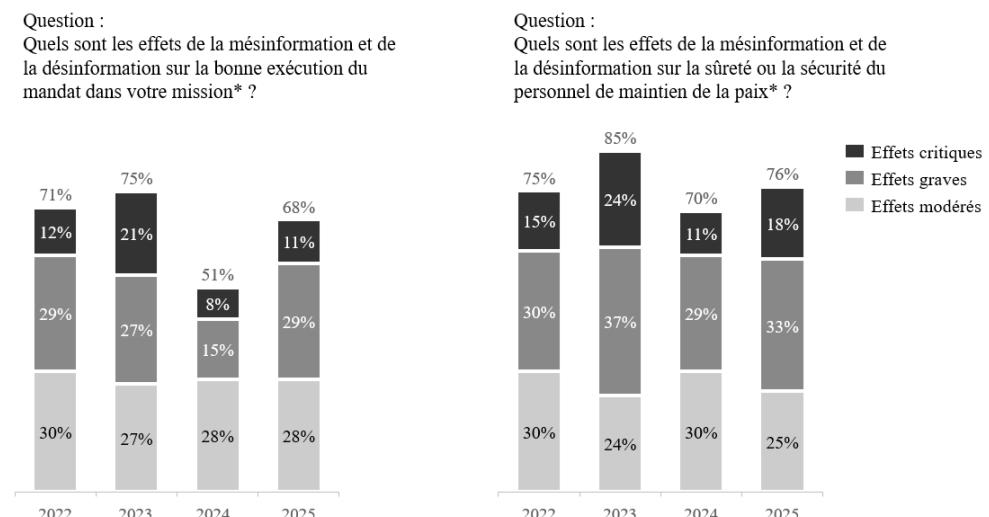
23. La communication stratégique reste cruciale dans le maintien de la paix, en ce qu'elle permet de rallier des soutiens, de diffuser des messages précis et impartiaux en temps opportun sur le maintien de la paix des Nations Unies et d'améliorer la confiance avec les parties prenantes à l'échelle locale. Les missions se sont efforcées de lutter contre la mésinformation et la désinformation qui compromettent la bonne exécution de leur mandat. Un soutien a été fourni dans le cadre des initiatives prises pour répondre aux crises, notamment au Soudan du Sud, dans l'est de la République démocratique du Congo et dans le sud du Liban. Pour souligner la pertinence et l'impact du maintien de la paix à la veille de la Conférence ministérielle des Nations Unies de 2025 sur le maintien de la paix, le Département des opérations de paix a mené une campagne mondiale sur le thème « L'avenir du maintien de la paix », qui a mis en évidence les domaines clés concernant les annonces de contributions et les engagements des États Membres, y compris les priorités en termes de moyens, de formations et de partenariats, à travers plus de 500 messages diffusés sur six plateformes. Les interactions des États membres avec ces contenus sur les canaux numériques du maintien de la paix des Nations Unies ont augmenté, passant de 38,5 % pendant la Conférence ministérielle des Nations Unies de 2023 sur le maintien de la paix, à 50 % en 2025. Afin de permettre aux femmes de mieux faire entendre leur

voix, de mettre en avant le rôle central qu'elles jouent dans la prévention et le règlement des conflits et de célébrer le vingt-cinquième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Département a entrepris des efforts spécifiques de sensibilisation. Il a par exemple travaillé en partenariat avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix pour organiser une exposition de photos prises dans 11 pays sortis depuis peu d'un conflit intitulée « Through her lens: women rising for peace » (À travers leur objectif : les femmes se mobilisent pour la paix). Cette exposition a été présentée sur quatre continents. En juin 2025, plus de 250 000 personnes sont allées la voir à New York. Pour faire progresser la paix et la sécurité, la première Défenseuse mondiale de la paix, nommée en juillet 2025, a participé à des événements publics. Les efforts déployés pour mettre l'Organisation des Nations Unies et les États Membres face à leurs responsabilités se sont poursuivis, avec le lancement d'une campagne sur les demandes de reconnaissance en paternité. Les orientations et la formation concernant la communication stratégique sont restées une priorité essentielle en matière de renforcement des capacités afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle sur le terrain. Un ensemble de formations sur la communication stratégique a été mis au point à l'intention du personnel en tenue et sera adapté aux composantes civiles.

## E. Intégrité de l'information

24. La mésinformation, la désinformation et les discours haineux sont restés une préoccupation majeure dans les contextes de maintien de la paix, alimentant la méfiance, la polarisation et la violence, comme le révèlent les enquêtes menées auprès des soldates et soldats de la paix des Nations Unies (voir figure I).

**Figure I**  
**L'impact de la mésinformation, de la désinformation et des discours haineux sur l'exécution des mandats et la sûreté et la sécurité aux yeux du personnel de maintien de la paix**



\* Enquête annuelle du Département des opérations de paix auprès du personnel de maintien de la paix des Nations Unies sur l'intégrité de l'information.

n = 242 pour mars 2022 ; n = 261 pour juin 2023 ; n = 261 pour juin 2024 ; n = 507 pour avril 2025.

Source : Groupe de l'intégrité de l'information du Département des opérations de paix.

25. Afin de lutter contre la mésinformation, la désinformation et les discours haineux et de promouvoir l'intégrité de l'information, le Département des opérations de paix a aidé les missions en publiant une politique relative à l'intégrité de l'information dans le cadre du maintien de la paix, en leur proposant des formations, des conseils d'experts, des innovations technologiques, des partenariats ainsi qu'un engagement direct sur le terrain. Depuis la promulgation de la politique en décembre 2024, les opérations de maintien de la paix ont pris toute une série de mesures, en fondant les mesures d'anticipation et de réaction sur le suivi et l'analyse du contexte en ce qui concerne l'information, en intensifiant leur engagement proactif auprès des populations hôtes, et en renforçant les capacités des autorités hôtes, des journalistes et des personnes travaillant dans le secteur des médias. Pour que les efforts déployés soient unifiés et pour optimiser les contributions apportées par les composantes militaires et de police à l'intégrité de l'information, les conclusions d'un examen des moyens du personnel en tenue sont appliquées par Département sous la houlette d'un groupe consultatif d'États Membres. Il s'agit notamment de développer la doctrine, de renforcer les capacités et de tirer le meilleur parti possible des moyens des États Membres. Dans le cadre de la transformation numérique du maintien de la paix, le Département a poursuivi ses efforts, en collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications, pour doter les missions d'outils technologiques leur permettant de mieux comprendre le contexte en ce qui concerne l'information. Il a notamment lancé Unite Wave, un outil de surveillance radio, et développé la surveillance et l'analyse de la plateforme relative à l'information afin d'analyser les cas de manipulation de l'information.

## IV. Les femmes et la paix et la sécurité

### A. Assurer une participation pleine, égale et réelle des femmes aux processus de paix et aux processus politiques

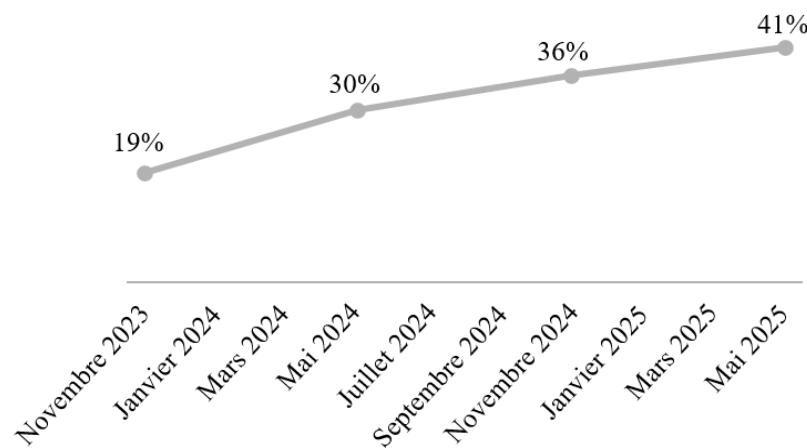
26. Dans le cadre des efforts globaux visant à faire progresser l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont continué à soutenir la participation pleine, égale et réelle des femmes aux processus de paix et aux processus politiques. Les États Membres ont renforcé cet engagement commun lors de la Conférence ministérielle des Nations Unies de 2025 sur le maintien de la paix, avec 71 annonces de contributions en faveur de l'égalité des genres et des femmes et de la paix et de la sécurité.

27. Malgré des difficultés croissantes, telles que le recul de l'égalité des genres et les menaces pesant sur la sécurité des femmes et des filles, notamment au Liban et en République démocratique du Congo, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont participé au renforcement des capacités, offert leur assistance technique, œuvré à la mobilisation des populations locales, et mené des activités de plaidoyer politique et de sensibilisation. La MONUSCO a aidé les groupes de femmes à plaider en faveur d'une plus grande inclusion dans le processus de paix, ce qui a entraîné la participation de médiatrices en Ituri et la nomination de deux cofacilitatrices dans le processus de paix régional, qui était auparavant dirigé par des hommes. La Mission a aussi collaboré avec de jeunes influenceuses pour lutter contre la mésinformation. La FINUL a mis en place des canaux formels de groupes de travail composés exclusivement de femmes pour faciliter l'alerte précoce et les mesures prises face aux menaces et leur atténuation, et pour créer des réseaux de distribution de l'aide. La MINUSCA a facilité l'inscription des femmes au processus électoral et a dispensé une formation à 1 020 candidates dans 17 villes afin de renforcer leurs capacités. La MINUSS a proposé aux femmes une formation à l'échelle locale pour renforcer leurs capacités et faciliter leur participation au processus d'élaboration de la constitution

lancé en mars 2025. L'UNFICYP a redoublé d'efforts pour renforcer la participation des femmes à l'instauration d'un climat de confiance entre les communautés, en menant 47 initiatives au cours du premier trimestre de 2025. En mars 2025, le Département des opérations de paix a essayé de rendre les femmes plus visibles et d'encourager le désarmement, la démobilisation et la réintégration en organisant une manifestation de haut niveau sur les femmes dans les groupes armés, à laquelle ont participé des partenaires et des parties prenantes. À Abyei, les activités de plaidoyer de la FISNUA et son aide financière ont permis d'améliorer la participation des femmes à la conférence semestrielle sur la transhumance entre les communautés Misseriya et Ngok Dinka (voir figure II).

Figure II

**Progrès accomplis dans la participation des femmes aux conférences organisées avant et après la transhumance par la Force de sécurité intérimaire des Nations Unies pour Abyei**



Source : Département des opérations de paix, dispositif d'application de responsabilité relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité.

#### **B. Prendre en compte les questions de genre dans les activités d'analyse, de planification, de mise en œuvre et de communication de l'information**

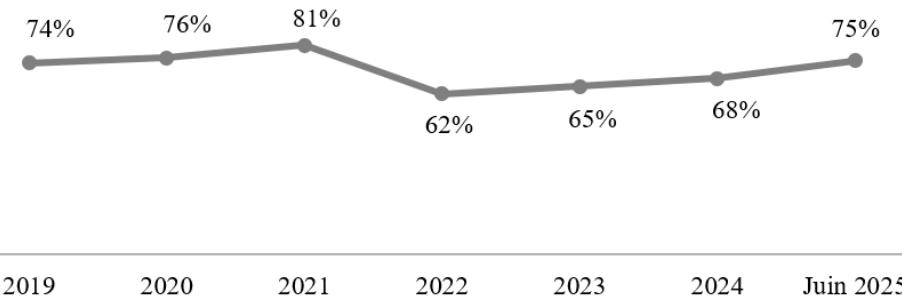
28. Les missions de maintien de la paix ont continué d'intégrer les questions de genre dans toutes les fonctions qui sont les leurs, dans toutes leurs composantes et dans toutes les tâches qui leur sont confiées. Conformément aux orientations données par le Siège, toutes les missions de maintien de la paix ont appliqué la politique révisée qui a été publiée en 2024 pour des opérations de maintien de la paix tenant compte des questions de genre (revised policy on gender-responsive United Nations peacekeeping operations), en suivant des approches allant dans ce sens en ce qui concerne la planification, la mise en œuvre et la budgétisation, y compris dans les projets à effet rapide.

29. Priorité a été donnée au suivi des progrès et aux moyens de prendre des décisions informées, grâce à des données ventilées par genre et aux analyses correspondantes, tout en renforçant les évaluations fondées sur des données probantes et la définition des responsabilités en intégrant la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans les rapports de mission et les cadres stratégiques. En ce qui concerne les rapports du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix, 100 % de ceux qui ont

étaient publiés au cours de la période considérée contenaient des données ventilées par genre, 75 % comportaient des parties sur les questions de genre et sur les femmes et la paix et la sécurité et 63 % incluaient des recommandations prenant en compte les questions de genre (voir figures III et IV). L'analyse globale des questions de genre a été améliorée grâce à l'interopérabilité avec le Système complet de planification globale et d'évaluation de la performance et d'autres cadres d'établissement de rapports à l'échelle du système. L'Équipe spéciale des questions de genre du Département des opérations de paix a plaidé en faveur de l'adoption de mécanismes solides de définition des responsabilités aux niveaux les plus élevés du maintien de la paix à l'échelle du système, y compris des contrats de mission pour les responsables de haut niveau assortis d'objectifs spécifiques concernant les femmes et la paix et la sécurité. Pour renforcer les capacités des équipes de direction des missions, le Département a organisé des sessions de formation et des séminaires à l'intention des responsables de haut rang entre février et mai 2025, ainsi qu'un cours de formation sur la prise en compte des questions de genre dans l'exercice des responsabilités de mai à septembre 2025, de manière à ce que les questions de genre soient mieux en prises en compte dans le leadership, la prise de décision et l'application globale du mandat et de la politique des missions.

30. L'intégration des questions de genre a été renforcée grâce à la coordination entre les différentes composantes de la mission, à l'expertise en questions de genre et à l'appui des coordonnateurs et coordonnatrices pour la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Les sept missions de maintien de la paix dont le mandat comporte des tâches liées aux femmes et à la paix et à la sécurité ont mis en place des groupes des questions de genre chargés de prodiguer des conseils et des orientations et de renforcer l'application du principe de responsabilité. En outre, la police des Nations Unies a élargi son réseau de conseillères et de conseillers et de coordonnatrices et coordonnateurs des questions de genre, renforçant ainsi sa capacité de mener des analyses tenant compte des questions de genre pour l'ensemble des activités de maintien de l'ordre.

**Figure III**  
**Rapports du Secrétaire général comportant des sections consacrées aux questions de genre et aux femmes et à la paix et à la sécurité**



*Source* : Groupe des questions de genre du Département des opérations de paix.

*Note* : Les données s'appliquent aux sept opérations de paix dotées d'un mandat relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité : FINUL, FISNUA, MINUK, MINUSCA, MINUSS, MONUSCO et UNFICYP.

**Figure IV**  
**Utilisation de données ventilées par genre dans les rapports du Secrétaire général**  
**(de janvier à juin 2025)**



*Source :* Groupe des questions de genre du Département des opérations de paix.

### C. Participation pleine, égale et réelle des femmes aux processus de paix

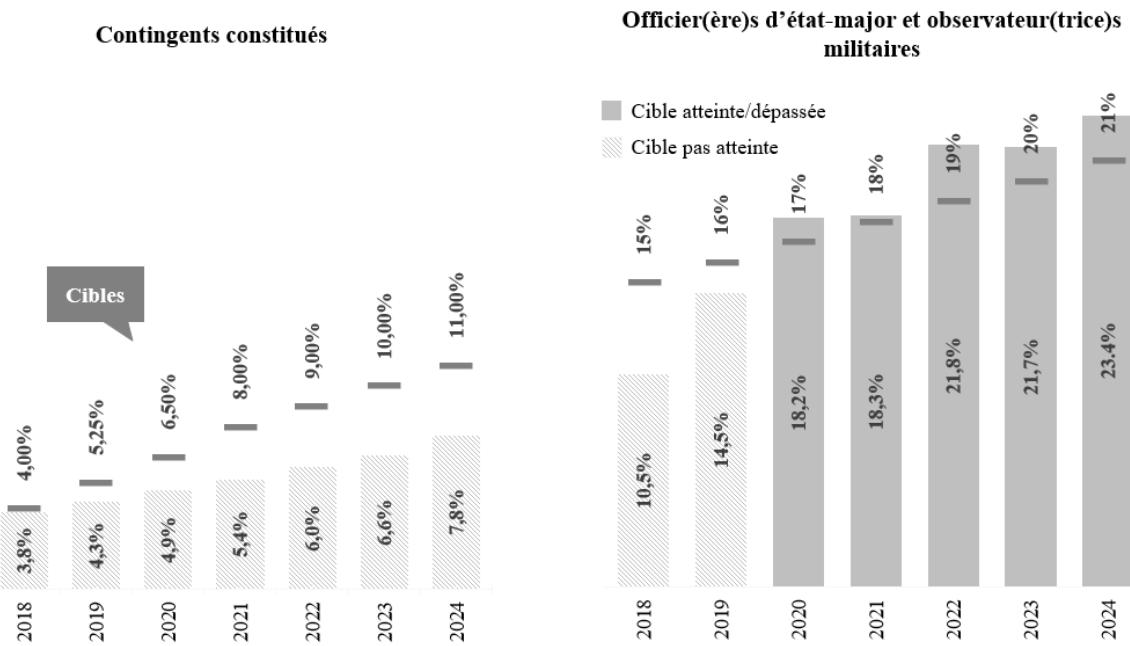
31. La participation des femmes au maintien de la paix a vu de nouveaux progrès, en grande partie grâce à la conclusion de partenariats solides avec les États Membres. Au mois d'octobre 2024, les femmes représentaient 35 % du personnel civil des opérations de maintien de la paix, contre 33 % en début d'année, grâce aux efforts de recrutement et de fidélisation qui ont été déployés, par exemple dans le cadre de la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction. En 2024, 14 femmes sorties de cette filière ont été sélectionnées à des postes à responsabilité, un nombre record. En mars 2025, les femmes représentaient 44 % de tous les chefs et chefs adjoints des composantes Police, contre 38 % en décembre 2023.

32. En septembre 2025, les femmes représentaient 35 % de l'ensemble des chefs et chefs adjoints de mission dans les opérations de maintien de la paix. En 2025, une femme a été nommée chef de mission militaire de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Ce n'est que la deuxième fois qu'une femme occupe un poste en tenue à un si haut niveau. L'appel mondial à candidatures lancé par le Secrétaire général en 2024 a donné un nouvel élan aux efforts déployés en faveur de la diversité géographique et de l'égalité des genres, avec une participation record, y compris de la part des États Membres, qui ont proposé plus de candidatures de femmes que d'hommes.

33. Le Département des opérations de paix a examiné les efforts déployés pour assurer une participation réelle des femmes en tenue aux opérations de maintien de la paix. Il a constaté que des progrès notables avaient été accomplis depuis le lancement de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, la proportion globale de femmes en tenue ayant doublé entre 2018 et 2024 (voir figures V, VI et VII). Quelque 43 % des camps de mission sont désormais conformes aux recommandations qui ont été faites pour qu'ils soient conçus en tenant compte des questions de genre et 57 % sont en cours d'amélioration.

Figure V

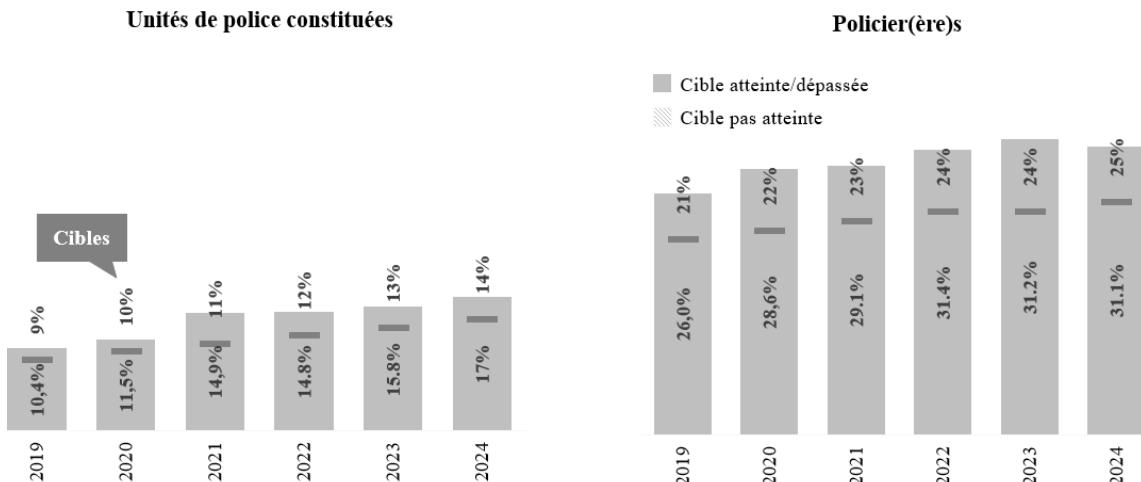
**Représentation des femmes en tenue dans les déploiements militaires des Nations Unies par rapport aux objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue**



Source : rapport du Département des opérations de paix sur le personnel en tenue.

Figure VI

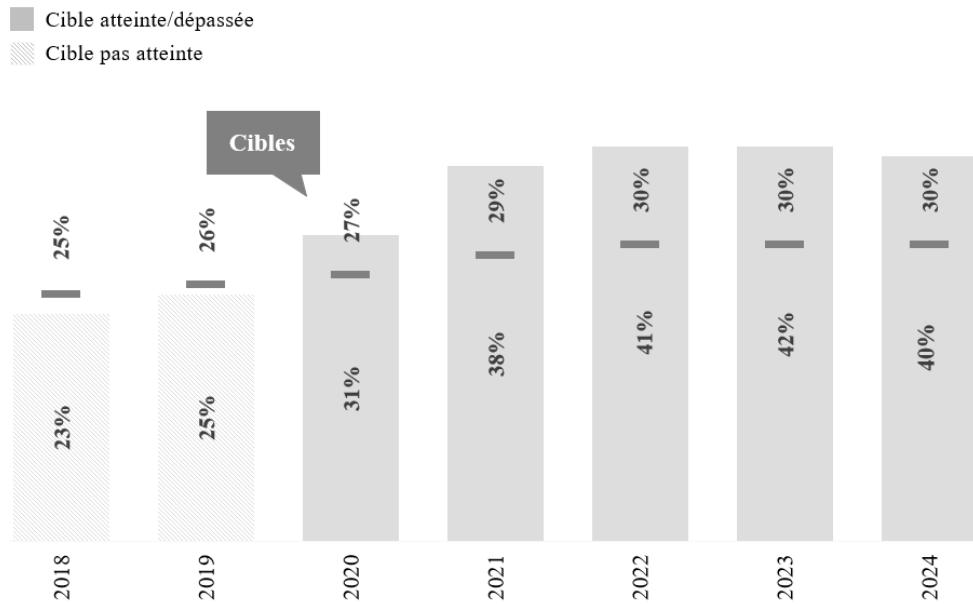
**Représentation des femmes en tenue dans les déploiements de police des Nations Unies par rapport aux objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue**



Source : rapport du Département des opérations de paix sur le personnel en tenue.

Figure VII

**Représentation des femmes parmi le personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements par rapport aux objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue**



Source : Service des questions judiciaires et pénitentiaires du Département des opérations de paix.

34. Les principales priorités identifiées après l'examen mené par le Département sont notamment les suivantes : a) aider les chefs de mission à agir<sup>2</sup> ; b) éliminer les barrières à l'accès aux fonctions de direction<sup>3</sup> ; c) améliorer les conditions de vie et de travail pour répondre aux besoins de tous les soldats et soldates de la paix grâce à des projets ciblés et à une évaluation systématique des logements, de l'aménagement des camps, des services de santé et de l'équipement ; d) améliorer la culture au travail<sup>4</sup> ; e) étendre le réseau des soldates de la paix en tenue, qui existe déjà à la FISNUA, à la MINURSO et à la MINUSS, à toutes les autres missions de maintien de la paix d'ici à la fin de 2025.

35. Le Département de l'appui opérationnel a soutenu le réseau des soldates de la paix et a promu l'instauration d'un climat inclusif et propice. Il s'agissait notamment de proposer des soins de santé tenant compte des questions de genre, d'appuyer l'organisation de séances de conseil et de lancer une enquête sur les soins de santé tenant compte des questions de genre, à laquelle ont répondu plus de 2 500 personnes, qui dans leur majorité ont fait état d'un meilleur accès aux soins et d'un plus grand degré de satisfaction. Un cours de formation en ligne sur la santé des femmes, suivi par plus de 960 membres du personnel médical de terrain, a amélioré la capacité des cliniques de répondre aux besoins de santé spécifiques des soldates de la paix.

<sup>2</sup> En 2025, un programme de leadership tenant compte des questions de genre a été organisé à l'intention des chefs de mission civils et en tenue.

<sup>3</sup> Les cours sur les opérations militaires de paix à l'intention des femmes militaires, organisés conjointement avec ONU-Femmes, ont été suivis par plus de 100 femmes, et les cours de développement du commandement à l'intention des policières des Nations Unies ont été suivis par 250 femmes, dont six chefs ou chefs adjointes de composantes Police.

<sup>4</sup> Par exemple, en renforçant les activités de prévention du harcèlement sexuel.

## **D. Accès des femmes à la justice et représentation des femmes dans les institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité**

36. Les missions multidimensionnelles<sup>5</sup> ont soutenu l'intégration des questions de genre dans les réformes de la défense nationale par le biais d'activités de renforcement des capacités et de modernisation des infrastructures. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la MONUSCO a contribué à la création d'un dortoir de 20 chambres pour les femmes membres du personnel de la défense à Kinshasa, améliorant ainsi leurs conditions de vie et leur permettant de participer davantage aux formations. À la suite d'examens réalisés avec l'appui de la MINUSS et de ses partenaires, les pratiques néfastes et discriminatoires à l'égard des femmes ont été supprimées d'un code juridique coutumier important. La MINUSS a mené à bien, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, une initiative de renforcement des capacités des démineuses afin de les inciter à exercer leur leadership et d'améliorer leur représentation dans la lutte antimines.

## **V. Protection**

### **A. Vue d'ensemble**

37. Les opérations de maintien de la paix ont continué d'aider les États hôtes à s'acquitter de leur responsabilité première, à savoir protéger les populations civiles, promouvoir et faire respecter les droits humains, protéger les enfants dans les conflits armés et prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. Au cours de la période considérée, les parties aux conflits ont régulièrement pris pour cible les populations civiles, y compris les femmes et les enfants, ainsi que les infrastructures civiles. Dans des contextes où les changements climatiques, la criminalité transnationale et la militarisation des nouvelles technologies aggravent les menaces qui pèsent sur les civils, les opérations de maintien de la paix ont continué à sauver des vies et à répondre à l'impératif de protection des populations civiles contre les menaces de violence physique.

38. Grâce à une approche globale et intégrée et en coordination avec les États hôtes, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres acteurs, les missions de maintien de la paix ont facilité le dialogue et la collaboration, adopté des positions proactives et solides tout en atténuant les torts causés aux civils et encouragé l'application des principes de responsabilité face aux violations des droits humains et aux atteintes à ces droits. L'Organisation des Nations Unies a également approfondi son partenariat avec l'Union africaine en ce qui concerne la protection des populations civiles dans le cadre de l'application de la résolution [2719 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité.

### **B. Protéger par le dialogue et la collaboration**

39. Les opérations de maintien de la paix ont donné la priorité au dialogue et à la collaboration sur la base de données vérifiées provenant des mécanismes de surveillance des droits humains. Afin de désamorcer les tensions et de prévenir de nouveaux conflits et de nouvelles violences contre les populations civiles à la suite de l'arrestation, en mars 2025, du Premier Vice-Président du Sud-Soudan, la MINUSS a mené un dialogue et des concertations de haut niveau avec le Gouvernement et les partenaires régionaux. La Mission a prévenu les conflits liés au bétail en menant des consultations, en appuyant les négociations et l'application des accords locaux et en

<sup>5</sup> MINUSCA, MINUSS et MONUSCO.

organisant une conférence triétatique en décembre 2024 pour répondre aux préoccupations concernant les mouvements de bétail. La FINUL a plaidé en faveur de la protection des populations civiles pendant les hostilités et la période de fragilité qui a suivi la cessation des hostilités, tout en continuant à utiliser ses mécanismes de liaison et de coordination, notamment pour faciliter les activités humanitaires. La MONUSCO s'est régulièrement entretenue avec les chefs de communautés et a facilité des dialogues intercommunaux dans le cadre des efforts visant à enrayer les cycles de violence et à protéger les populations civiles contre les attaques et les représailles des groupes armés dans la province de l'Ituri.

40. Les missions de maintien de la paix ont aidé les autorités nationales à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits et ont travaillé auprès des parties aux conflits pour faire respecter les plans d'action et les engagements pris concernant la lutte contre les violations graves faites aux enfants. La MINUSCA a appuyé le lancement du protocole sur la protection et le transfert des enfants associés aux forces et groupes armés, qui a permis de remettre aux autorités civiles 19 enfants, dont 9 filles, qui se trouvaient dans des groupes armés. Les efforts menés par la Mission auprès du groupe armé Azandé Ani Kpi Gbé ont abouti à la publication d'une directive interdisant les violations graves et à la libération de 19 enfants, dont 3 filles. L'action menée par la MONUSCO auprès des groupes armés a permis la libération de 275 enfants, dont 77 filles. Une nouvelle directive sur la protection de l'enfance a été signée en février 2025 et 45 points focaux de la police des Nations Unies ont reçu une formation sur les mesures à prendre pour appliquer cette directive.

### **C. Assurer la protection physique**

41. Les opérations de maintien de la paix ont continué à assurer la protection physique des civils confrontés à des menaces de violence. Au plus fort de l'offensive du Mouvement du 23 mars (M23), en janvier 2025, plus de 1 800 civils et membres des forces de défense et de sécurité congolaises désarmés ont trouvé refuge dans les bases de la MONUSCO. En outre, en réponse aux attaques meurtrières contre les populations civiles dans la province de l'Ituri, la Mission a renforcé sa présence dans les zones touchées en conduisant des patrouilles dynamiques et en déployant 52 bases d'opérations mobiles. Dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, la MONUSCO a répondu à 832 alertes précoces, malgré les restrictions de mouvement imposées par le M23 et les opérations conjointes des Forces armées de la République démocratique du Congo et des Forces de défense populaires de l'Ouganda.

42. Après la fin des hostilités entre le Liban et Israël en novembre 2024, la FINUL a repris ses patrouilles dans la zone d'opérations, y compris le long de la Ligne bleue, et a collaboré avec les autorités et organisations locales, ce qui lui a permis de mieux surveiller les menaces potentielles de violence physique et d'empêcher qu'elles ne se concrétisent.

43. La MINUSCA a protégé les populations civiles en renforçant sa présence dans les zones sensibles, en établissant de nouvelles positions dans plusieurs préfectures, en déployant de nouveaux éléments de la police des Nations Unies à Bocaranga, Paoua et Bossangoa, et en prêtant un soutien logistique aux forces de sécurité et de défense nationales. Face au climat insurrectionnel et à l'aggravation des violations des droits humains en République démocratique du Congo, la police des Nations Unies a renforcé la coordination entre la police nationale et les populations locales dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ce qui a donné lieu à une augmentation du nombre des infractions signalées à la police et au déploiement ciblé de patrouilles de prévention.

44. La MINUSS a protégé les populations civiles en établissant cinq nouvelles bases d'opérations temporaires, en augmentant les patrouilles de jour et de nuit, et en menant 333 patrouilles dédiées à la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit dans des zones sensibles entre février et août 2025. La FISNUA a multiplié les patrouilles terrestres et les points de contrôle et confisqué de nombreuses armes en réponse à l'insécurité croissante résultant des retombées du conflit au Soudan.

#### **D. Créer un environnement protecteur**

45. Les opérations de maintien de la paix ont contribué à l'instauration d'un environnement protecteur, notamment par la formation aux droits humains et le renforcement des capacités en ce qui concerne l'état de droit, et en facilitant l'accès humanitaire. La MINUSCA a formé 178 membres des forces de défense et de sécurité nationales, dont 14 femmes, à la protection et au respect des droits humains. La MONUSCO a travaillé en partenariat avec l'Union européenne pour faire œuvre de sensibilisation sur le code de conduite et d'éthique militaire dans trois zones de défense à Kinshasa, Lubumbashi et Goma, et elle avait ainsi pu toucher plus de 100 000 soldats au mois de décembre 2024. La MINUSS a dispensé une formation à la protection des enfants à 3 245 membres des forces de sécurité, dont 679 femmes. La MINUSS a également aidé le Gouvernement hôte à mettre en place une équipe spéciale nationale chargée de lutter contre les violences de genre et les violences sexuelles liées au conflit.

46. À partir de novembre 2024, la MINUSCA a procédé à des évaluations complètes de la sécurité afin d'identifier les zones à haut risque et les menaces potentielles pour l'intégrité et la sécurité des élections, en particulier pour les candidates et les électrices. Un plan de sécurité électorale conjoint avec les forces de défense et de sécurité intérieure est désormais en place, et la capacité des forces de sécurité intérieure et des forces armées centrafricaines de fournir une protection rapprochée aux fonctionnaires de haut rang, y compris aux femmes, a été renforcée.

47. Les missions de maintien de la paix ont protégé les populations civiles en menant des activités de lutte antimines, en organisant une gestion efficace des armes et des munitions et en appuyant les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Au Liban, le Service de la lutte antimines a amélioré les opérations de déminage et renforcé la sécurité des populations civiles en formant, accréditant et supervisant les équipes de déminage de la FINUL, ainsi qu'en sensibilisant le personnel militaire et civil de la FINUL aux risques. La MINUSS a dispensé une formation à la gestion des armes et des munitions à la police nationale sud-soudanaise. Les programmes de réduction de la violence de proximité mis en place par la MINUSCA pour aider la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre ont encouragé la remise volontaire des armes. La MONUSCO a soutenu le désarmement partiel de plus de 1 200 combattants et a mené des activités de réintégration communautaire afin de réduire la violence.

48. Les missions de maintien de la paix ont soutenu l'établissement des responsabilités et le bon fonctionnement des chaînes de justice pénale. Entre novembre 2024 et septembre 2025, les audiences foraines soutenues par la MINUSS ont statué sur 648 affaires, dont 113 cas de violences de genre et de violences sexuelles liées au conflit. La MINUSCA a soutenu l'extension de l'état de droit et le rétablissement de la confiance dans le secteur de la justice en facilitant la réactivation de 24 des 28 tribunaux locaux. La MINUSCA a également appuyé la construction d'un quartier de haute sécurité à la prison de Ngaragba afin de sécuriser la détention des prisonniers de premier plan. La MONUSCO a appuyé le tribunal militaire de Goma lors du procès d'un ancien chef du groupe armé Nyatura, qui a été reconnu

coupable et condamné à 20 ans de prison pour des violations commises contre des enfants.

## VI. Sûreté et sécurité

### A. Tendances observées en ce qui concerne la sécurité et la sûreté des soldates et soldats de la paix

49. Les soldates et soldats de la paix doivent naviguer des environnements de plus en plus complexes et faire face à une multitude de menaces souvent imbriquées les unes dans les autres. Toutes les missions de maintien de la paix ont dû activer leurs plans de gestion des crises au moins une fois au cours des 12 derniers mois, dans un contexte d'escalade des dangers qui exige de leur part des stratégies robustes et adaptables pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs mandats tout en garantissant la sécurité des soldates et soldats de la paix. Les groupes armés s'appuient de plus en plus sur des drones, des dispositifs déguisés et la désinformation, la désinformation et les discours haineux. Face à l'évolution des menaces, il a fallu bien apprécier les situations et procéder à des ajustements des postures et de la préparation opérationnelles pour pouvoir s'acquitter des mandats de manière efficace et efficiente tout en garantissant la sûreté et la sécurité des soldates et soldats de la paix.

50. Entre novembre 2024 et août 2025, 658 actes d'hostilité ont été signalés. Ils ont fait 38 blessés et 6 morts parmi les soldats de la paix, soit une légère augmentation par rapport à 2024, mais une diminution par rapport aux 7 morts déplorés en 2023 et aux bilans encore plus lourds enregistrés en 2022, 2021 et 2020. Bien que le nombre de décès soit resté relativement faible, la période considérée a vu une augmentation des actes d'hostilité : en août 2025, le nombre d'actes d'hostilité avait déjà dépassé le total de 2023 (566), et si la tendance actuelle se poursuit, il dépassera probablement le total de 2024 (635).

51. Le Département des opérations de paix a redoublé d'efforts pour assurer la sécurité de son personnel et la bonne exécution de ses mandats en remédiant aux risques auxquels il pourrait faire face et aux difficultés qu'il pourrait rencontrer. Avec l'appui des États Membres, le Département a aidé les missions de maintien de la paix à gagner en résilience, à élaborer des plans d'urgence solides couvrant divers scénarios possibles sur le plan de la sécurité et à renforcer leurs capacités et leur mobilité, ce qui est essentiel pour assurer leur sécurité et leur continuité opérationnelle.

52. Les missions de maintien de la paix ont dialogué de manière proactive avec les gouvernements hôtes afin de prévenir ou de dissiper tout malentendu concernant les mandats, les accords sur le statut des forces et les accords sur le statut de la mission. Néanmoins, les restrictions à la liberté de circulation restent un véritable problème dans plusieurs missions : blocage des itinéraires de patrouille et comportements agressifs, refus d'accès, placements en détention provisoire et confiscation de matériel appartenant à l'Organisation des Nations Unies.

### B. Santé physique et mentale des soldates et soldats de la paix

53. Le Département de l'appui opérationnel a pris des mesures clés au cours de la période considérée pour améliorer la gestion des risques en matière de santé et de sécurité. Il a notamment dispensé des conseils techniques sur la manière d'identifier les dangers et de contrôler les risques, renforcé les capacités de soutien à la sécurité et à la santé et introduit un système de notification des incidents afin de recueillir des

données, de prendre des mesures correctives bien informées et d'améliorer l'identification des dangers, l'analyse de leurs causes profondes et les interventions.

54. Au vu des problèmes psychologiques importants que connaissent les membres du personnel en tenue des Nations Unies dans des environnements à haut risque, le Département de l'appui opérationnel a développé la Stratégie de santé mentale pour les agents en tenue des Nations Unies, avec l'appui des États Membres, en mettant au point et en lançant 10 modules électroniques interactifs qui peuvent être suivis au rythme souhaité et qui permettent de renforcer les capacités d'adaptation, favorisent la reconnaissance précoce de la détresse psychosociale et encouragent l'organisation d'un soutien par les pairs tout en tenant compte des sensibilités culturelles, de l'inclusivité de genre et des besoins spécifiques à chaque mission. Ces modules sont accessibles via la plateforme mondiale de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et liés à MindCompanion, plateforme numérique des Nations Unies. Leur lancement marque une étape décisive au regard des piliers de la stratégie de santé mentale que sont la prévention, l'intervention précoce et l'offre d'un soutien durable.

### **C. Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix**

55. La sécurité des soldates et soldats de la paix est une responsabilité partagée qui nécessite l'adoption d'une approche collective de la part de tous les acteurs du maintien de la paix et un changement d'état d'esprit pour tirer des leçons des problèmes de sécurité rencontrés. Afin d'améliorer l'évacuation sanitaire primaire et de tirer des enseignements des problèmes de sécurité, un atelier a été organisé à Entebbe (Ouganda), en décembre 2024 ; 57 expertes et experts y ont participé. Un mécanisme a été mis en place afin de recueillir des informations sur les problèmes de sécurité, les analyser et assurer l'apprentissage organisationnel, en vue de promouvoir la diffusion et l'application des leçons acquises au sein des missions et entre elles, au Siège et dans les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. La MONUSCO, la MINUSCA, la MINUSS, la FISNUA, la FINUL et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) ont élaboré des plans d'action prévoyant des mesures concrètes pour assurer l'apprentissage organisationnel en cas de problèmes de sécurité, y compris des mécanismes d'apprentissage. En outre, un formulaire de communication des informations anonymisé, permettant de tirer des enseignements des problèmes de sécurité, a été introduit et des orientations ont été diffusées, une formation étant actuellement dispensée aux missions.

56. Le Département des opérations de paix a aidé les composantes Police des missions à mettre en œuvre le plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldates et soldats de la paix en organisant des ateliers spécialisés à l'intention des chefs des composantes Police, des commandantes et commandants des unités de police constituées, des coordonnateurs et coordonnatrices et des chefs d'état-major. Les mesures de la performance des membres de la police et de leur application du principe de responsabilité sont de plus en plus axées sur la sécurité, sur la base d'orientations actualisées conformément au cadre d'orientation stratégique et au Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, en consultation avec les États Membres et les opérations sur le terrain.

57. Les missions de maintien de la paix ont pris des mesures pour améliorer les procédures d'évacuation sanitaires primaires, notamment en incluant un programme de formation aux gestes élémentaires de survie de l'Organisation des Nations Unies dans la formation préalable au déploiement, afin de doter l'ensemble du personnel

des compétences essentielles en ce qui concerne les premiers secours. La politique d'évacuation sanitaire primaire doit être révisée durant le dernier trimestre de 2025 et une note thématique sur l'amélioration des équipements d'évacuation sanitaire primaire doit être élaborée pour la réunion du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents de 2026. Plusieurs missions, dont la MINUSCA, la MONUSCO, la MINURSO, la FNUOD, la FISNUA et la MINUSS, ont bénéficié d'une formation à l'évacuation sanitaire primaire, de simulations de crise et d'une expertise afin d'améliorer la planification et les procédures, de renforcer les mécanismes de coordination et d'améliorer les capacités techniques médicales.

#### **D. Lutte contre les nouvelles menaces**

58. Les missions de maintien de la paix ont analysé la menace que représente l'évolution de la technologie des systèmes de drones afin de mieux comprendre les risques qui y sont associés et de mettre en place des mesures d'atténuation de ces risques. Facilement modifiables pour mener des actes d'hostilité, les systèmes de drones ont été utilisés pour acquérir des informations, brouiller ou usurper des signaux, ainsi que pour livrer des engins explosifs. Compte tenu du faible coût de ces systèmes et du fait qu'ils sont facilement disponibles, ainsi que des nouvelles utilisations de la technologie comme une arme, il importe de déployer des efforts pour lutter contre les systèmes de drones, en intégrant les éléments et les ressources nécessaires pour protéger le personnel, les installations et les biens des opérations de maintien de la paix.

59. Face à l'évolution constante de cette menace, des directives d'opération provisoires ont été émises à l'intention des missions afin d'identifier les lacunes en matière de capacités et d'élaborer des plans opérationnels adaptés pour répondre aux menaces spécifiques. En juin 2025, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont publié des lignes directrices conjointes sur la lutte contre les systèmes de drone. Ces lignes directrices décrivent les moyens nécessaires en ce qui concerne le personnel en tenue et offrent un cadre pour les politiques relatives aux systèmes de drones, la formation dans ce domaine et leur emploi tactique. Les États Membres sont encouragés à fournir des moyens en ce qui concerne les systèmes de drones dans le cadre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix et des réunions ministérielles sur le maintien de la paix. Le Groupe du développement des technologies du Centre de services mondial de l'Organisation des Nations Unies a proposé aux missions trois moyens relatifs aux systèmes de drones.

60. Le renforcement de la défense intégrée des bases est un élément clé de la stratégie mise en œuvre par le Département des opérations de paix pour améliorer la sécurité des soldates et soldats de la paix. Il suppose l'intégration des moyens de sécurité et de défense, en particulier dans les bases intégrées des Nations Unies, où les responsabilités et l'autorité, le commandement et le contrôle sont partagés entre le Département de la sûreté et de la sécurité et les composantes Personnel en tenue. En 2025, un groupe de travail interdépartemental comprenant le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département de la sûreté et de la sécurité a procédé à un examen complet de la politique d'intégration des moyens pour la défense des bases, qui a été révisée.

61. La politique révisée comprend des orientations plus détaillées sur les responsabilités de la composante civile, de la composante Police et de la composante militaire, y compris en ce qui concerne les mesures de transfert et de prise en charge lorsqu'un problème de sécurité survient sur une base intégrée des Nations Unies. Le succès de la politique révisée nécessitera des efforts transversaux et pluriannuels pour que les mesures voulues aient un impact dans la durée, notamment par une préparation

rigoureuse, une formation préalable au déploiement, l'apport d'un soutien opérationnel solide aux soldates et soldats de la paix sur le terrain et des tests réguliers des plans visant à soutenir les efforts d'intégration. Le Département des opérations de paix a travaillé avec les missions et le Siège pour améliorer les moyens de gestion des crises. Des lignes directrices révisées sur la gestion des crises, assorties de formations et de simulations, sont en cours d'élaboration.

#### **E. Traduction en justice des auteurs d'actes criminels visant le personnel de maintien de la paix**

62. Des efforts ont été faits pour traduire en justice les auteurs d'actes criminels visant le personnel de maintien de la paix. Depuis 2020, 103 personnes ont été condamnées pour le meurtre de 35 soldats de la paix et de 2 experts des Nations Unies au Liban, au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Au Liban, six personnes ont été condamnées en juillet 2025 pour leur implication dans une attaque armée mortelle perpétrée en décembre 2022 contre des soldats de la paix de la FINUL. Une personne a été condamnée en 2024 par un tribunal centrafricain pour le meurtre de deux soldats de la paix de la MINUSCA commis en 2017. La MINUSCA a apporté son soutien aux autorités nationales dans le cadre de l'enquête et des poursuites judiciaires. Le Département des opérations de paix a aidé les composantes Police des missions à mettre en œuvre la résolution [2589 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité sur la collecte et la préservation d'éléments de preuves devant servir à enquêter sur les crimes commis contre les soldats de la paix et à en poursuivre les auteurs. La MONUSCO a également contribué à l'identification de bonnes pratiques en ce qui concerne l'application des procédures relatives aux enquêtes après une explosion et au traitement des preuves, ce qui a permis de renforcer les capacités criminalistiques nationales. Grâce aux efforts conjoints d'une équipe de police spécialisée et du Service de la lutte antimines, la MINUSCA a renforcé les capacités d'enquête technique des forces de sécurité internes de la République centrafricaine en appuyant la création d'un laboratoire de criminalistique et en dispensant les formations voulues et en mettant à disposition l'équipement nécessaire pour mener des enquêtes après des explosions, y compris en ce qui concerne le traitement des preuves, l'analyse des faits et l'établissement de rapports. En décembre 2024, une base de données complète de données en ligne sur la traduction en justice des auteurs d'actes criminels visant le personnel de maintien de la paix a été mise à la disposition des États Membres, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2589 \(2021\)](#),

#### **F. Stratégie de transformation numérique et appréciation de la situation**

63. Il est essentiel de tirer parti des données, de la technologie et de l'innovation pour accomplir des progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, qui a pour but d'instaurer une culture du maintien de la paix axée sur les données et la technologie et de faire en sorte que les missions aient accès à des données fiables et actualisées qui leur permettent de gagner en efficacité opérationnelle et de prendre des décisions informées. Au cours de la période considérée, l'accent a été mis sur l'efficacité et l'impact, notamment la rationalisation des processus concernant les nouvelles initiatives numériques, l'opérationnalisation du chantier de l'innovation et le lancement d'un programme d'initiation à l'intelligence artificielle. Des progrès ont été réalisés dans la cartographie des données et le lancement d'un programme favorisant l'acquisition d'une culture des données par les responsables de haut rang.

Un appui a été prêté aux missions sous diverses formes : pilotage d'outils mobiles pour la collecte de données sur les patrouilles, rationalisation des rapports sur les affaires civiles et normalisation des rapports sur les personnes blessées afin d'améliorer la qualité des données. Un réseau de spécialistes des données dans les missions a été mis en place pour permettre d'échanger les meilleures pratiques et de coordonner le renforcement des capacités.

64. Pour mieux apprécier les situations dans les missions, le développement et le déploiement de la plateforme Unite Aware, qui facilite la bonne application des mandats et permet de veiller à la sûreté et à la sécurité des soldats et soldats de la paix, restent l'une des priorités de la transformation numérique. Au cours de la période considérée, la plateforme Unite Aware a été lancée dans une troisième mission, la MINUSS, afin d'appuyer le processus de planification et d'approbation des patrouilles avec les autorités nationales. L'UNFICYP a utilisé quotidiennement Unite Aware pour mieux apprécier et analyser la situation, et a finalisé un module personnalisé innovant sur la gestion des zones tampons. La MINUSCA a tiré parti des nouvelles fonctions de planification et de suivi des patrouilles disponibles dans Unite Aware pour améliorer la planification et l'analyse opérationnelles. Unite Aware doit être déployé à la MINUK, à la FISNUA et à la MINURSO d'ici à la fin de l'année 2025.

65. La police des Nations Unies a mieux apprécié les situations rencontrées en mettant en œuvre des stratégies de police axées sur la communauté, en soutenant les homologues du Gouvernement hôte par le biais d'initiatives de renforcement des capacités et en tirant parti de la technologie pour collecter des informations et les analyser. En dialoguant avec les communautés locales, en faisant du mentorat avec la police nationale et en utilisant des outils de données, tels que la cartographie de la criminalité et les systèmes de communication de l'information par des voies numériques, la police des Nations Unies a contribué à améliorer l'alerte précoce, la prise de décisions informées et l'efficacité des interventions des services de police nationaux face à l'évolution des menaces concernant la sécurité.

## **G. Renseignement dans les opérations de maintien de la paix**

66. Le Département des opérations de paix a travaillé avec les missions et les États Membres pour améliorer le renseignement dans les opérations de maintien de la paix. Le Département a publié des lignes directrices sur le renseignement technique pour le maintien de la paix, le dernier document d'orientation nécessaire pour compléter le cadre conceptuel relatif au maintien de la paix et au renseignement. L'application du plan d'action, presque achevé, visant à renforcer les capacités de la MINUSCA en ce qui concerne le renseignement au service du maintien de la paix, l'alerte précoce et la réaction rapide a présenté des avantages concrets pour la Mission, en permettant une meilleure coordination entre les parties prenantes en ce qui concerne le renseignement au service du maintien de la paix et la mise en place d'un système permettant aux responsables de haut rang d'obtenir des données de renseignement pertinentes et actualisées au service du maintien de la paix et d'avoir accès à des alertes précoces. Le catalogue de formations de l'École du renseignement dans les opérations de maintien de la paix comprenait huit cours en présentiel et quatre cours en ligne. L'École a formé 1 800 personnes, en présentiel, en ligne ou par le biais d'un apprentissage en ligne. Le Département a travaillé avec les missions pour développer une boîte à outils pour les alertes précoces et les interventions, basée sur le cadre conceptuel pour les alertes précoces et les interventions, qui a été lancé en 2024.

67. Pour améliorer l'alerte précoce et la réaction rapide grâce au renseignement dans le maintien de la paix, le Département des opérations de paix a coopéré avec les composantes Police des missions et diverses entités des Nations Unies pour élaborer

des plans d'action spécifiques aux missions afin de renforcer les moyens liés à l'acquisition, à l'analyse et à la diffusion d'informations qui aident les composantes Police dans le cadre plus large des missions.

## **VII. Performance et application du principe de responsabilité**

### **A. Cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix**

68. Le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix rassemble en un seul endroit les mesures et les efforts déployés pour améliorer la performance des personnels en tenue et des entités civiles dans le cadre du maintien de la paix, notamment en améliorant les méthodes et les outils d'évaluation. Il a été mis à jour et simplifié avant d'être communiqué aux États Membres en juin 2025. Parmi les progrès réalisés, on peut citer la publication d'instructions permanentes sur la reconnaissance des unités en tenue qui se distinguent par leur excellente performance. Le cadre actualisé comprend un tableau donnant un aperçu des types de décisions qui ont été prises à la suite des réunions mensuelles sur les performances. Le cadre, qui vise à renforcer la performance et l'application du principe de responsabilité en matière de maintien de la paix dans le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, couvre la composante civile opérationnelle et les composantes Personnel en tenue et Appui.

### **B. Renforcement de l'obligation de rendre compte de la performance**

#### **1. Évaluation de la performance du personnel civil et du personnel de direction**

69. Depuis 2021, l'Organisation des Nations Unies a renforcé la gestion des performances du personnel en mettant l'accent sur les conversations sur la performance et en promouvant une culture du retour d'information et une approche centrée sur l'humain. En octobre 2024, le Référentiel de valeurs et de comportements de l'Organisation des Nations Unies a été intégré à la gestion des performances, et les responsables et leurs équipes ont dû aligner les objectifs du plan de travail à la fois sur les résultats attendus et sur les comportements clés. Cette évolution a nécessité un changement d'état d'esprit, les cadres étant désormais considérés comme des facilitateurs de talents et les membres du personnel devant assumer leurs performances, l'accent étant mis sur la responsabilisation des équipes. À en croire les tendances ressortant des enquêtes sur la motivation du personnel, le personnel juge de manière plus positive la gestion de la performance et l'efficacité des équipes dirigeantes. Au niveau des équipes dirigeantes, 10 chefs d'opérations de maintien de la paix ont signé des contrats de mission avec le Secrétaire général pour le cycle de performance 2024/25, s'engageant à obtenir des résultats. Ce cycle comprend un nouveau domaine prioritaire pour les cadres, qui doivent s'engager à lutter contre le racisme.

70. Pour favoriser une approche de la gestion des risques solide et axée sur leurs mandats, toutes les missions de maintien de la paix ont mis en place des processus de gestion globale des risques, avec des inventaires des risques et les structures de gouvernance correspondantes. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Bureau des services de contrôle interne ont aidé les missions à mettre en œuvre l'instruction administrative sur l'évaluation ([ST/AI/2021/3](#)). Un soutien a été apporté à 10 opérations de maintien de la paix en 2024 et 2025 pour renforcer les connaissances et les pratiques en matière d'évaluation.

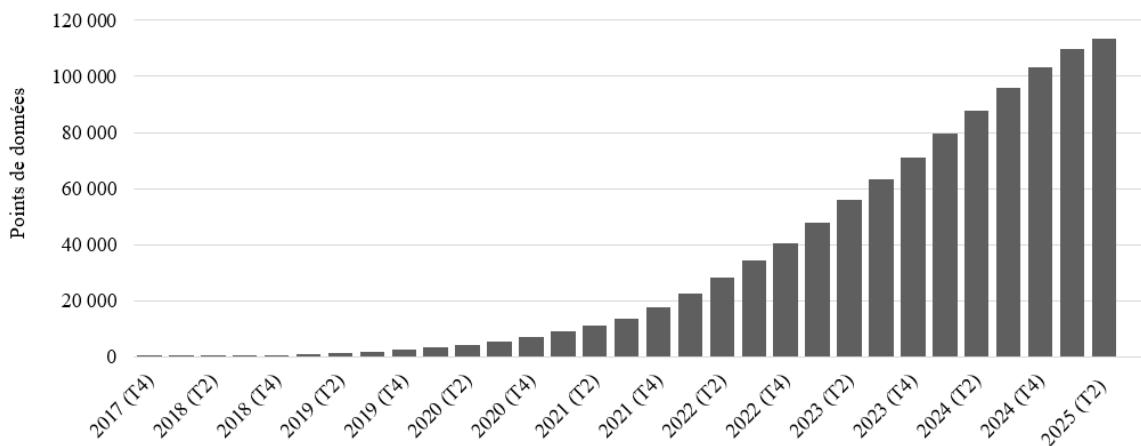
## 2. Système complet de planification et d'évaluation de la performance

71. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont continué à utiliser le Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour évaluer leur performance globale tout en contribuant à la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies.

72. Lors des études d'impact du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, les différentes équipes des missions ont analysé les données, repéré les tendances à l'œuvre et identifié les difficultés rencontrées et les occasions à saisir, et elles ont formulé des recommandations à l'intention de leur direction au sujet des ajustements auxquels il convient de procéder en ce qui concerne les opérations pour en renforcer l'impact. Les missions s'appuient de plus en plus sur les données et les études d'impact issues du Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour informer les États Membres, grâce notamment à l'inclusion de données, d'analyses et de visuels dans les rapports du Secrétaire général et à l'utilisation de fiches d'information dans les exposés du Conseil de sécurité. Six missions font systématiquement figurer des données visuelles dans leurs rapports. Au total, 28 fiches d'information ont été élaborées pour étayer les exposés présentés au Conseil de sécurité et à d'autres réunions de haut niveau (voir figure VIII).

Figure VIII

**Nombre de points de données relatifs aux indicateurs du Système complet de planification et d'évaluation de la performance dans l'ensemble des missions de maintien de la paix**



Source : Département des opérations de paix.

## 3. Évaluation intégrée de la performance du personnel en tenue

73. L'évaluation et l'amélioration de la performance du personnel déployé par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police restent des priorités. Le Département des opérations de paix a tenu des réunions intégrées de retour d'information sur la performance pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, notamment sur les lacunes et les bonnes pratiques recensées. Des réunions trimestrielles intégrées sur la performance ont été organisées pour informer les responsables du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité des tendances observées en ce qui concerne la performance dans les missions, en s'appuyant sur les données relatives à la performance du Système de gestion des connaissances relatives aux unités mises à disposition par les pays

fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Des réunions mensuelles intégrées sur la performance ont été organisées pour examiner les cas de sous-performance graves, y compris en ce qui concerne les fautes professionnelles et l'état des besoins par unité, ce qui a permis de prendre des décisions, notamment d'engager des discussions avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et de prendre des mesures correctives.

74. Le Département des opérations de paix a élaboré et piloté une évaluation révisée des unités militaires en mission qui voit l'accent mis davantage sur l'efficacité opérationnelle. Cette approche révisée sera mise en œuvre à la fin de l'année 2025. Les plans d'amélioration de la performance de toutes les unités évaluées font toujours partie du processus. Du côté de la police, un examen sur le cadre d'orientation stratégique pour la police internationale a été rendu obligatoire et deux cours de formation spécifiques ont été mis en ligne. Outre l'aide à la sélection et les visites d'évaluation (y compris la formation préalable à l'évaluation pour les groupes de police féminins), des ateliers destinés aux États Membres et des évaluations des équipes d'évaluation des unités de police constituées ont continué d'être organisés avant les rotations des unités de police constituées. Quatre ateliers annuels destinés aux coordonnateurs et coordonnatrices des unités de police constituées, aux commandants et commandantes et aux pays contributeurs ont permis de renforcer les capacités de commandement et de contrôle de la police.

75. Afin de garantir la prestation de services de santé sûrs, de qualité et efficaces, l'Organisation des Nations Unies a mis en place un processus rigoureux d'accréditation pour l'ensemble du personnel de santé. L'évaluation des hôpitaux en vue d'examiner les processus et les soins fournis par les établissements était une autre priorité. Au cours de la période considérée, six hôpitaux ont fait l'objet d'évaluations, ce qui a permis d'identifier des déficiences dans l'équipement et les pratiques hospitalières. L'utilisation de données comparatives entre les hôpitaux dans le cadre du maintien de la paix a permis d'améliorer la qualité des soins en identifiant les établissements qui ont besoin d'être améliorés.

## **C. Collaboration avec les États Membres à des fins d'amélioration de la performance du personnel en tenue**

### **1. Constitution de forces stratégiques : annonces de contributions faites lors de la réunion ministérielle des Nations Unies de 2025 sur le maintien de la paix**

76. Le Département des opérations de paix et les États Membres ont poursuivi leurs efforts conjoints pour que les unités militaires et les unités de police du Système de préparation des moyens de maintien de la paix continuent d'avoir des niveaux de préparation adéquats en vue de leur déploiement dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, conformément aux normes et exigences des Nations Unies. Deux nouvelles unités ont été déployées dans des missions par l'intermédiaire du Système de préparation des moyens de maintien de la paix au cours de la période considérée. Près de 260 annonces de contributions ont été enregistrées dans le Système au début de l'exercice 2025/26. Quinze unités militaires et deux unités de police étaient disponibles au niveau d'engagement Déploiement rapide pendant la période considérée, et l'une d'entre elles, une unité militaire, a été déployée dans le cadre d'une opération de maintien de la paix. Des visites stratégiques d'évaluation et de consultation effectuées dans 11 États Membres ont permis de vérifier 42 annonces de contribution de contingents ou de personnel de police et d'aider les États Membres à préparer comme il se doit leurs futures contributions.

77. La Conférence ministérielle des Nations Unies de 2025 sur le maintien de la paix a donné lieu à plus de 600 annonces de contributions de la part de 73 États

Membres et à la prise de nouveaux engagements importants sur des sujets essentiels, tels que l'aviation, les forces d'intervention rapide et les unités de déploiement rapide, ainsi qu'à l'organisation de formations spécialisées. Elles devraient permettre aux États Membres de mieux exécuter leurs mandats et aux missions de gagner en efficacité et d'être mieux à même de faire face aux menaces existantes et émergentes.

## 2. Préparation au déploiement

78. Au cours de la période considérée, deux visites préalables à la rotation ont été effectuées afin d'évaluer les unités tournantes dont les performances avaient été jugées insuffisantes. Les visites ont permis d'évaluer leur état de préparation en ce qui concerne la formation, la conduite et la discipline, l'équipement, les droits humains et la prise en compte de l'égalité des genres, ainsi que les compétences militaires. L'état de préparation opérationnelle a également été validé grâce à l'évaluation des compétences militaires de deux bataillons d'infanterie et par la conduite d'évaluations de l'état de préparation opérationnelle de 27 unités de police constituées. Le Département des opérations de paix a mené des missions d'assistance et d'évaluation de l'état de préparation au déploiement dans les États Membres, ainsi que des formations approfondies pour améliorer les compétences des policiers et du personnel militaire dans les zones opérationnelles. Le Département a également renforcé les capacités des États Membres à renforcer leur capacité de dispenser des formations avant le déploiement en organisant 21 sessions de formation des formateurs à l'intention de plus de 300 formateurs militaires et 90 formateurs de la police provenant de 67 États Membres. La formation militaire comprenait la protection des forces et traitait de la mésinformation, de la désinformation et des discours haineux. Des sessions de formation conjointes sur la logistique et les opérations des pelotons d'engagement ont par ailleurs encouragé l'adoption d'une approche unifiée parmi les soldates et soldats de la paix. La formation de la police était axée sur le maintien du professionnalisme et de la discipline chez les commandants des unités de police. En tout, 32 exercices de validation de formations pour des cours dispensés par 22 États Membres ont été menés à bien.

79. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a organisé 29 sessions de formation, dont 14 en partenariat avec le Département des opérations de paix, à l'intention de plus de 570 civils, militaires et policiers, en se concentrant principalement sur les commandants de haut niveau et les formateurs en tenue ainsi que sur la préparation et la promotion des commandantes. Les sessions ont porté sur les cadres juridiques internationaux, les normes relatives aux droits humains et des sujets spécifiques au maintien de la paix, tels que la mésinformation, la désinformation et les discours haineux, la protection des forces et le renseignement dans le maintien de la paix. Le HCDH a aidé les centres de formation des États Membres à intégrer les droits humains dans la formation préalable au déploiement des contingents et a continué à donner des conseils sur les procédures nationales d'examen des droits humains lors des visites d'évaluation, de conseil et de prédéploiement, afin de garantir la conformité avec la politique des Nations Unies.

## 3. Renforcement des capacités et formation

80. Les nouveaux modules de formation de base préalable au déploiement ont été finalisés en janvier 2025 et déployés à la faveur de trois cours régionaux de formation des formateurs organisés en Afrique, en Asie et en Europe. Le Département des opérations de paix a mené plusieurs programmes pour un leadership stratégique et revu le cours destiné aux responsables de haut rang des missions des Nations Unies afin de tenir compte de l'évolution de la dynamique des opérations de paix, des mesures prises pour répondre aux crises et de la reconfiguration des missions. Le mécanisme de coordination souple du Département des opérations de paix a facilité

la mise en place de deux équipes mobiles de formation militaire fournies par les États Membres pour appuyer la MINUSCA et de la première équipe mobile multinationale de formation de la police au sein de la MINUSS. Un cours de formation pilote a été organisé afin de mettre en place un cadre d'évaluateurs et d'évaluatrices militaires bien formés. En 2024, École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix a développé cinq nouveaux cours dans son portefeuille de formation. Au total, 13 sessions ont été organisées dans le cadre de différents cours, auxquels ont participé 95 membres du personnel des Nations Unies, y compris des instructeurs et des instructrices, ce qui a permis de renforcer l'expertise et les capacités.

81. Le HCDH a collaboré avec le Département des opérations de paix pour mettre à jour le matériel de formation des cours destinés aux commandantes et commandants de la police des Nations Unies et aux observateurs et observatrices militaires, afin de l'adapter à l'évolution des besoins opérationnels et des normes en matière de responsabilité. En outre, le HCDH a renforcé sa collaboration avec les opérations de paix et des centres de formation régionaux en Autriche, au Brésil et en Ouganda, et il a fourni une formation en mission et un soutien consultatif à l'UNFICYP et à l'UNMOGIP afin d'assurer le respect, dans la pratique, des obligations relatives aux droits humains.

## **D. Orientations et enseignements à retenir**

82. Les documents d'orientation sur le maintien de la paix élaborés par le Département des opérations de paix ont aidé les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à s'acquitter de leur mandat de manière plus efficace. Entre janvier 2025 et juin 2025, le Département a publié 14 nouveaux documents d'orientation pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui ont été rendus accessibles via le Portail de ressources sur le maintien de la paix. En outre, en réponse à une demande du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Département a élaboré, au cours de la période considérée, un plan d'orientation pluriannuel pour le maintien de la paix qui décrit le processus d'examen et de mise à jour de 130 documents d'orientation pour le maintien de la paix, de 2024 à 2027. Les documents d'orientation restent très demandés dans les missions, avec un total de 65 400 téléchargements de documents d'orientation sur le maintien de la paix en 2024 à partir de la Case de données sur les politiques et les pratiques des opérations de paix et du Portail de ressources sur le maintien de la paix.

## **E. Fourniture d'un appui efficace aux opérations de maintien de la paix**

### **1. Appui aux missions de maintien de la paix**

83. L'identification des restrictions, leur signalement et leur levée restent une priorité, comme cela a été rappelé à toutes les parties prenantes. Le Secrétariat a également souligné qu'il fallait déployer toutes les composantes en tenue sans qu'aucune restriction y soit associée afin d'assurer la bonne application des mandats. Les restrictions non déclarées ont fait l'objet d'un suivi et ont été signalées en vue de leur levée dans les délais impartis, tout en garantissant le strict respect des politiques en la matière.

84. En réponse à la demande formulée par le Comité spécial dans son rapport de 2024, le Département des opérations de paix a procédé à un examen du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix et de l'application de son mandat. Les conclusions de cet examen et les recommandations auxquelles il a donné lieu ont été présentées au Comité spécial en juin 2025.

## **2. Normes et capacités médicales**

85. Le Département de l'appui opérationnel a renforcé la sécurité des patientes et des patients en tenue grâce au développement des compétences et à la formation professionnelle sur l'offre de soins de qualité, les normes de sécurité des patientes et patients, l'assurance de la qualité et les évaluations structurées. Ces résultats ont été obtenus grâce à l'accréditation des établissements médicaux, à l'utilisation efficace des données au moyen de tableaux de bord, à la création d'un système de notification électronique des effets indésirables cliniques, ce qui a permis la mise en place du premier dispositif d'alerte sur la sécurité des patientes et des patients, et à la gestion des risques au moyen d'une formation à l'analyse des causes profondes, qui a été diffusée sous la forme d'un module de formation en ligne. Les performances et l'efficacité cliniques attestées par des données probantes ont été contrôlées au moyen d'audits cliniques.

## **3. Moyens aériens**

86. En coordination avec le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel a fourni des services de transport aérien aux opérations de maintien de la paix, y compris des évacuations sanitaires aériennes, en faisant appel à un éventail de fournisseurs. Outre l'établissement de plus de 68 lettres d'attribution, signées avec des États Membres, et contrats commerciaux à long terme, le Département de l'appui opérationnel a conclu 23 accords relatifs aux forces et moyens en attente avec des entreprises et des États Membres, pour pouvoir être réactif et répondre aux besoins urgents. Le Département a continué d'avoir recours à des mécanismes rigoureux d'assurance de la qualité et de performance, y compris des évaluations et des visites dans les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et aux exploitants aériens, afin de garantir le respect des normes internationales en matière d'aviation et les exigences des Nations Unies. Afin d'identifier les tendances, d'évaluer l'efficacité des mesures prises et d'informer les actions correctives, les données relatives aux opérations aériennes, les dossiers de maintenance et les rapports d'incidents ont été systématiquement analysés, et le cadre des normes aéronautiques, les manuels et les instructions permanentes sont régulièrement mis à jour afin de fournir des orientations claires et actualisées permettant de mener des opérations sûres et efficaces, compte tenu des évolutions dans le secteur. Afin de renforcer l'appui apporté aux opérations de maintien de la paix, le Département a continué à développer ses activités dans le domaine des systèmes de drones, notamment en ce qui concerne la livraison de fret.

## **4. Soutien en faveur d'approches innovantes concernant la mise à disposition et la durabilité du matériel**

87. Le Département de l'appui opérationnel a continué d'encourager le déploiement et l'entretien du matériel appartenant aux contingents nécessaire à l'accomplissement des tâches prescrites dans les missions sur le terrain et a prodigué aux États Membres et aux missions sur le terrain des conseils sur l'utilisation du cadre de remboursement du matériel appartenant aux contingents. Le Département a formulé de nouvelles propositions d'approches innovantes pour examen par le Groupe de travail de 2026 sur le matériel appartenant aux contingents, y compris des propositions relatives aux questions médicales, à la cessation des opérations, au remboursement des pertes et dommages, à la gestion des munitions, à la rotation du matériel, au déminage, aux conditions propices à l'égalité des genres et à l'énergie renouvelable. Le Département a dirigé et coordonné la présentation des communications dans le cadre de 11 études demandées par le Groupe de travail de 2023 sur le matériel appartenant aux contingents.

## 5. Technologie et innovation au service du maintien de la paix

88. L'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix a dispensé des cours sur mesure. Un système de formation virtuelle avec instructeur ou instructrice à la pointe de la technologie a permis d'améliorer les méthodes de formation traditionnelles en offrant une plus grande souplesse en termes de portée, de temps, de mobilité et de langue. En 2024, l'École a élaboré cinq nouveaux cours axés sur la formation du personnel, y compris des instructeurs et des instructrices, afin de renforcer l'expertise et les capacités. Ces efforts s'inscrivaient dans le droit fil des priorités du Département de l'appui opérationnel et du Département des opérations de maintien de la paix, tout en intégrant les technologies émergentes dans les pratiques de maintien de la paix. La télémédecine a continué d'être utilisée dans certaines missions après l'approbation du Comité directeur pour l'informatique et les communications en 2024. Le projet de télémédecine a vu l'introduction de kits de télémédecine portables rapidement déployables et de technologies de communication par satellite pour appuyer des cas d'utilisation dynamiques sur le lieu de l'incident et faciliter la mise à niveau de l'infrastructure numérique, y compris les systèmes de dossiers médicaux électroniques dans les installations médicales des pays fournisseurs de contingents dans deux missions pilotes, la MINUSCA et la MINUSS.

89. L'innovation par l'exploitation des données et de la technologie était une priorité de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies. L'innovation dans le domaine du maintien de la paix a été accélérée par une approche à trois volets : la promotion de l'« innovation autoguidée » pour optimiser l'efficacité du maintien de la paix en misant sur la moindre dépendance possible à l'égard de l'expertise numérique externe ; le développement de solutions numériques spécifiques pour obtenir des résultats reproductibles à grande échelle et axés sur les mandats ; une culture de l'innovation et de maîtrise des technologies afin d'améliorer la collaboration, la circulation des connaissances et le développement des compétences. Une boîte à outils a été élaborée pour prodiguer des conseils sur mesure à la demande, que le personnel peut utiliser avec un minimum de supervision. Le Secrétariat a mis en place un accélérateur d'innovation pour développer des solutions face à trois des défis rencontrés dans le maintien de la paix : le manque d'analyses fondées sur des données probantes pour favoriser l'adaptation climatique en temps de conflit ; les limites de la prise de décision en raison du caractère disjoint des données ; une sous-utilisation des données des enquêtes de perception dans la planification de la protection des populations civiles. Chaque mois, des praticiens et praticiennes de l'innovation et des membres du personnel, ainsi que des expertes et experts externes, ont partagé des approches éprouvées et renforcé les compétences des soldates et soldats de la paix.

## VIII. Consolidation et pérennisation de la paix

### A. Renforcement des capacités nationales et de l'appropriation nationale

90. Le personnel en tenue et le personnel civil de maintien de la paix ont poursuivi des stratégies intégrées de consolidation de la paix en réduisant la violence, en faisant progresser les processus politiques nationaux et locaux, en protégeant les populations civiles et en amenant les institutions étatiques à assumer leurs responsabilités. La MINUSCA a appuyé les forces de sécurité intérieure de la République centrafricaine en dispensant des formations sur les droits humains, la violence de genre et la sécurité des élections, elle a appuyé le transfert de responsabilités pour les infrastructures judiciaires, elle a permis l'adoption de la politique et de la stratégie de défense nationale et elle a contribué à rendre opérationnelle la politique de gestion des

frontières. La MONUSCO et les autorités congolaises ont lancé un dialogue inclusif pour aligner la réforme du secteur de la sécurité sur les efforts de démobilisation, tandis que la Mission a mené des initiatives de promotion d'une masculinité positive auprès des acteurs politiques et des forces de sécurité pour renforcer la confiance des femmes, améliorer leur participation et assurer leur protection. La MINUSCA et la MONUSCO ont contribué à la réforme du secteur de la sécurité en formant des formateurs à la gestion des armes et des munitions pour les institutions nationales, en soutenant les stratégies nationales de réduction des menaces liées aux explosifs. La MINUSS a déployé des formateurs de police spécialisés pour apporter un soutien dans la lutte contre la violence de genre et les vols de bétail, elle a élaboré des orientations techniques pour renforcer les stratégies pénitentiaires et judiciaires du Soudan du Sud et a soutenu la planification nationale pour la réforme de l'administration pénitentiaire et de l'appareil judiciaire, sa mise en œuvre et la prestation de services.

91. En ce qui concerne l'état de droit, la MINUSCA, à la faveur de programmes conjoints avec le PNUD, a aidé la Cour pénale spéciale à rendre trois verdicts dans des affaires complexes de crimes de guerre. La MINUSCA a également renforcé les capacités techniques et physiques du Service national des prisons dans le cadre d'activités de mentorat et en construisant un quartier de haute sécurité. La MONUSCO a aidé les autorités congolaises à mettre en place des mécanismes d'audit pour lutter contre les violations des droits humains commises par la police nationale et à numériser les dossiers judiciaires et pénitentiaires afin de préserver les preuves malgré le conflit qui sévissait dans l'est du pays. La MINUK a contribué à la mise en place d'un système d'archivage des tribunaux, ce qui a permis de numériser 200 000 affaires, améliorant ainsi l'accès aux dossiers et leur gestion. La Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit a continué à coordonner les activités menées et à fournir une assistance aux pays et territoires en proie à des conflits ou fragiles en ce qui concerne l'état de droit. Au Soudan du Sud, la MINUSS et le PNUD ont aidé le Comité de la réforme judiciaire, un organe créé en vertu de l'accord de paix, à préparer son rapport final, qui comprend des recommandations pour la réforme globale de l'appareil judiciaire. La police des Nations Unies a appuyé le processus électoral en République démocratique du Congo en aidant à valider la feuille de route pour la lutte contre la violence électorale à l'égard des femmes, facilitée par ONU-Femmes, et en soutenant les préparatifs nationaux en ce qui concerne la sécurité.

92. Le Fonds pour la consolidation de la paix a continué à favoriser l'adoption d'approches intégrées pour renforcer les capacités nationales dans les contextes de maintien de la paix. Le Fonds a maintenu et développé un réseau de médiatrices dans la région du Kasaï, avec l'appui de la MONUSCO avant qu'elle ne se soit retirée de la région. Environ 10 millions de dollars ont été alloués pour financer les priorités nationales en matière de consolidation de la paix au Sud-Kivu, notamment la protection des populations civiles, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la stabilisation des communautés et l'avancement des femmes et des jeunes. Ces financements ont été fournis en collaboration avec la MONUSCO lors du processus de retrait de la Mission de la province, ainsi qu'avec les autorités nationales, pour faire progresser la réintégration communautaire des anciens combattants. Dans le contexte de l'expansion territoriale du M23 et du contrôle qu'il exerce au Nord-Kivu et au Sud-Kivu au cours du premier semestre de 2025, un exercice de reprogrammation des activités de transition financées par la MONUSCO au Sud-Kivu a été finalisé le 26 mars après un examen conjoint avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. En conséquence, les activités prévues pour soutenir les institutions étatiques dans les zones sous contrôle de l'Alliance Fleuve Congo/M23 ont été annulées, y compris celles qui devraient être financées au moyen du portefeuille de transition de la Mission, du Fonds pour la consolidation de la paix, du Fonds de cohérence pour la stabilisation et des ressources des entités des Nations

Unies. Les interventions reprogrammées ont été réorientées vers le renforcement des mécanismes de protection communautaires, l'amélioration de la surveillance du respect des droits humains et la fourniture d'une aide vitale aux enfants anciennement associés à des groupes armés, et à d'autres populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes.

## **B. Pour des approches inclusives et participatives impliquant tous les segments de la société**

93. Les missions de maintien de la paix ont favorisé l'inclusion de divers acteurs essentiels aux processus de paix nationaux et locaux. La MINUSS a soutenu une conférence nationale sur la réforme du secteur de la sécurité afin de recueillir l'avis du public sur les cadres politiques définis dans l'accord de paix. Les initiatives de la MINUSCA pour la lutte contre la violence de proximité, dont bénéficient principalement les jeunes et les femmes, ont renforcé la cohésion sociale et la sécurité à l'échelon local en permettant de désarmer 593 anciens combattants et d'aider 5 798 bénéficiaires, pour la moitié des femmes. À Am Dafok, dans la préfecture de Vakaga, les assistantes et assistants chargés de la liaison avec la population locale qui ont été déployés par la MINUSCA ont aidé à relancer le dialogue à l'échelon local et les mécanismes communautaires d'alerte précoce, contribuant à réduire de moitié le nombre d'incidents liés à la transhumance dans la région en 2024 par rapport à 2023, et permettant à 60 % des personnes déplacées de rentrer chez elles. Du 20 au 22 mai, avec le soutien de la MONUSCO, le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation a organisé un atelier à Kinshasa pour élaborer un plan d'action prioritaire pour la période 2025-2027. Les équipes du Programme ont travaillé avec des représentantes et représentants des institutions étatiques, de missions diplomatiques, d'entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales afin d'identifier les actions prioritaires, notamment le renforcement de la présence locale, la promotion de la réintégration socioéconomique au niveau local et l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme pour les jeunes et la paix et la sécurité dans toutes les activités. Pour favoriser la réintégration au sein des communautés dans la province du Nord-Kivu, la MONUSCO a apporté un soutien sur les plans professionnel et psychosocial aux jeunes anciennement associés à des groupes armés et a encouragé les forums de dialogue communautaire.

94. Les missions de maintien de la paix ont mis l'accent sur des initiatives de consolidation de la paix ancrées localement qui s'adressent aux jeunes, aux femmes et aux groupes marginalisés. La MINUSS a travaillé avec la FISNUA pour appuyer le dialogue communautaire à Jonglei et à Wau, avec plus de 100 leaders de la jeunesse qui se sont engagés à cesser les hostilités et à empêcher la mobilisation armée. En janvier 2025, la MONUSCO s'est appuyée sur un effort pilote antérieur pour lancer une initiative de réinsertion des jeunes anciennement associés à des groupes armés dans la province du Nord-Kivu, en alliant la formation professionnelle à l'assistance psychosociale et aux forums de dialogue communautaire. L'UNFICYP a renforcé la mobilisation des femmes et de la société civile dans les efforts de consolidation de la paix, en facilitant des ateliers et des forums de dialogue, ainsi qu'en favorisant l'esprit d'entreprise et l'innovation sous l'impulsion des groupes de femmes. Au Liban, le Service de la lutte antimines a étendu son champ d'action en intégrant des femmes dans les équipes de lutte antimines, tandis que la MINUK a amélioré l'accès des personnes en situation de handicap à la justice grâce aux technologies d'assistance.

95. Les missions de maintien de la paix ont collaboré avec les équipes de pays pour tirer parti du Fonds pour la consolidation de la paix dans le cadre d'initiatives intégrées visant à renforcer l'impact à long terme des efforts déployés par les missions

pour promouvoir des approches inclusives et participatives. Par exemple, un projet a été approuvé au Soudan du Sud pour accroître la participation des femmes dans le secteur de la sécurité, tandis que des projets en République centrafricaine visant à revitaliser les comités de paix locaux et à faciliter le dialogue dans les zones sujettes aux conflits ont permis à 724 jeunes et 493 responsables communautaires de faire état d'une amélioration des relations et d'une réduction des tensions. La MINUSCA a collaboré avec les entités, fonds et programmes des Nations Unies et les autorités nationales dans le cadre de projets menés au titre du Fonds pour appuyer la réintégration communautaire des anciens combattants, complétant ainsi l'action menée par la Mission à cet égard en ciblant les personnes vulnérables ne pouvant bénéficier du processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

### **C. Renforcement de la cohérence entre les acteurs du système des Nations Unies : perspectives pour l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025**

96. Grâce à la coordination des activités et à une programmation conjointe sur le terrain, les missions de maintien de la paix, les équipes de pays et le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies ont renforcé la cohérence des efforts déployés à l'échelle du système pour s'attaquer durablement aux moteurs socioéconomiques des conflits. En décembre 2024, deux projets pilotes dans le cadre d'un programme appuyé par la MONUSCO, l'équipe de pays et des partenaires internationaux ont été achevés dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, facilitant la réinsertion communautaire de 8 628 bénéficiaires (dont 1 770 femmes), y compris 1 482 anciens combattants et 6 075 membres de la communauté, grâce à l'emploi de ces personnes dans la réhabilitation des infrastructures locales, à l'offre d'un soutien psychosocial, au dialogue communautaire et à la formation de 677 leaders au règlement des conflits. En République centrafricaine, la MINUSCA a lancé un plan de stabilisation pour la région de Yadé, en établissant des bases d'opérations temporaires et en déployant des effectifs de police supplémentaires dans les zones touchées par le conflit. La Mission a tiré parti de la présence renforcée de ses composantes Personnel en tenue pour mettre en œuvre des projets de remise en état des routes, améliorer la mobilité et étendre sa portée opérationnelle, ainsi que celle des forces nationales de défense et de sécurité. La Mission et l'équipe de pays ont réorienté leurs activités pour soutenir le plan de stabilisation de Yadé, en mettant l'accent sur le processus de paix, la cohésion sociale, la transhumance, l'accès aux routes et le dialogue communautaire.

97. Le Fonds pour la consolidation de la paix a soutenu les efforts des missions pour consolider et pérenniser la paix grâce à des partenariats approfondis avec les gouvernements, les institutions financières internationales et d'autres opérations de maintien de la paix et entités des Nations Unies. En s'appuyant sur le Mécanisme d'appui aux partenariats du Fonds, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a déployé un conseiller auprès de la MONUSCO afin de développer des initiatives conjointes avec le Gouvernement et les institutions financières internationales. Il a également déployé des renforts auprès de la MINUSS et de la MINUSCA, dans cette dernière pour diriger un exercice d'alignement stratégique au cours duquel le Gouvernement, les institutions financières internationales, l'Union européenne, la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont identifié des résultats collectifs des activités de consolidation de la paix alignés sur le nouveau plan de développement national (2024-2028). Le Fonds a mis en œuvre cet alignement stratégique dans le cadre d'un programme conjoint de 32 millions de dollars avec la Banque africaine de développement, élaboré en collaboration avec la MINUSCA et mis en œuvre par

l'équipe de pays. L'initiative visait à favoriser le relèvement dans les préfectures de la Nana-Mambéré et de la Mambéré-Kadéï, qui sont touchées par le conflit, en s'appuyant sur les efforts déployés par la MINUSCA pour faire avancer l'application de l'accord de paix. Parallèlement, en collaboration avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, la MONUSCO a soutenu un projet visant à renforcer la capacité du Groupe de contact et de coordination, à améliorer les mesures de confiance transfrontière et à dispenser des conseils techniques sur les critères de référence concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Ces partenariats replacent le maintien de la paix dans des stratégies plus larges de développement durable, renforçant ainsi les retombées du maintien de la paix en faisant en sorte qu'il laisse une empreinte positive.

98. Dans le cadre de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2025 qui est en cours, les consultations avec les États Membres, la société civile, les organisations régionales et les entités des Nations Unies ont été axées sur le renforcement des outils, des partenariats et des initiatives de consolidation de la paix de l'Organisation afin d'en accroître l'impact. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix a donné des conseils au Conseil de sécurité concernant la République centrafricaine en novembre 2024 et en juin 2025, et avant un débat public sur l'adaptation des opérations de paix en mars 2025. En amont de ces conseils, en relation avec des questions thématiques telles que les déplacements forcés, la Commission a organisé des réunions au niveau des expertes et experts et des ambassadeurs et ambassadrices, parfois avec des intervenantes et intervenants représentant la société civile dans des contextes de maintien de la paix, afin d'accompagner les pays hôtes dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour atteindre les priorités fixées en matière de consolidation de la paix.

## IX. Partenariats

### A. Partenariats avec des organisations régionales

#### 1. Contexte stratégique des partenariats

99. Les partenariats sont essentiels pour garantir le succès des efforts internationaux collectifs, y compris en ce qui concerne le maintien de la paix. Dans le Pacte pour l'avenir, les États Membres ont affirmé l'importance du renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont continué d'approfondir leur partenariat en vue de promouvoir des solutions politiques alignées et d'assurer un financement prévisible, adéquat et durable des opérations de soutien à la paix conduites par l'Union africaine, tout en s'efforçant de renforcer la coopération avec d'autres partenaires essentiels grâce à la mobilisation du Siège et à la coopération sur le terrain. Les partenariats de maintien de la paix avec les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales ont encore été renforcés, notamment avec l'Union européenne, la Ligue des États arabes (LEA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

#### 2. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

100. L'Organisation des Nations Unies a continué à collaborer étroitement avec l'Union africaine, notamment par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, pour appuyer les opérations de paix en cours et celles qui

prendront place à l'avenir en Afrique. En Somalie, l'Organisation des Nations Unies a appuyé le passage de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) à la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM). En mai 2025, conformément à la résolution [2767 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a présenté, en coordination avec l'Union africaine, un rapport sur les préparatifs d'une mise en œuvre hybride du cadre défini pour l'AUSSOM par la résolution [2719 \(2023\)](#).

101. À la suite de l'adoption de la résolution [2719 \(2023\)](#) par le Conseil de sécurité, l'ONU et l'Union africaine ont continué de suivre la feuille de route commune relative à la mise en application de cette résolution. Des modalités de planification conjointe pour la mise en place de nouvelles opérations de soutien à la paix conduites par l'Union africaine, autorisées par le Conseil de sécurité et financées par des contributions obligatoires, ont été adoptées, au niveau technique, afin de rationaliser l'évaluation, la planification et la prise de décisions. Des modalités de planification d'un appui conjoint ont été mises au point pour examen lors d'un atelier conjoint qui s'est tenu en octobre 2025 en Éthiopie. La mise en œuvre du cadre stratégique de l'Union africaine en matière de conformité et de responsabilité dans le contexte des opérations de soutien à la paix a continué de progresser grâce à l'élaboration de processus, de politiques et de structures relatifs aux opérations de soutien à la paix, y compris l'identification de documents clés pour intégrer la protection des populations civiles et évaluer les lacunes. L'Organisation des Nations Unies, à la faveur de la feuille de route commune, a appuyé sur le plan technique l'élaboration d'une politique de l'Union africaine sur l'intégration des questions de genre dans les opérations de soutien à la paix, qui doit encore être validée et adoptée.

102. En février 2025, dans le cadre du programme d'échange de connaissances et d'expertise, un atelier a été organisé afin de promouvoir le développement de la formation aux synergies pour le programme de ressources de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Cette initiative conjointe vise à renforcer les compétences en matière d'appui opérationnel et à renforcer les engagements pris en commun. Le déploiement d'un(e) expert(e) en communication stratégique pour appuyer le secrétariat du Fonds pour la paix de l'Union africaine sera prolongé pour une année supplémentaire.

103. En ce qui concerne la Force africaine prépositionnée, l'Organisation des Nations Unies a appuyé les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'une liste de réserve pour la police et fourni une assistance technique dans le cadre de l'examen des documents d'orientation et documents directifs connexes et de la réunion annuelle de coordination de la police de l'Union africaine avec les éléments de planification de la police des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux. L'Organisation des Nations Unies a donné des conseils à la Rapporteuse spéciale de l'Union africaine sur les prisons, les conditions de détention et l'action policière en Afrique aux fins de la conduite d'une enquête sur les prisons et les conditions de détention dans l'ensemble du continent.

104. L'Organisation des Nations Unies a contribué à l'organisation de la réunion de mai 2025 du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine consacrée à la réforme du secteur de la sécurité, en mettant l'accent sur les enseignements tirés en Gambie, au Lesotho, à Madagascar, au Mali et au Soudan du Sud. L'Organisation des Nations Unies a collaboré avec l'Union africaine dans le cadre d'initiatives ciblées visant à améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité, y compris la prise en compte des questions de genre dans la maîtrise des armements et les mécanismes de contrôle parlementaire. En mars 2025, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont organisé un atelier consultatif sur les dimensions politiques du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

### 3. Partenariats avec d'autres organisations régionales et sous-régionales

105. À partir des enseignements tirés du plan d'action ASEAN-ONU (2021-2025) en cours, le troisième, couvrant la période 2026-2030, a été finalisé, l'accent étant mis sur le renforcement de l'aide à la formation, l'aide à apporter au Réseau des centres de l'ASEAN pour la consolidation de la paix, l'offre d'un soutien aux soldates de la paix de l'ASEAN et l'avancement des travaux dans le cadre du programme de partenariat triangulaire des Nations Unies.

106. Un nouveau cadre triennal Union européenne-Organisation des Nations Unies sur la paix et la sécurité, définissant des priorités conjointes, a été finalisé en 2025. Il voit l'accent mis sur la coopération entre les missions et les opérations sur le terrain lors de la planification des missions, dans les contextes de transition, et pour relever les défis liés aux dispositifs d'appui, à l'état de droit, à la réforme du secteur de la sécurité, au climat, à la paix et la sécurité et à l'application de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité. Conformément à la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, une attention particulière a été prêtée aux cadres politiques et à la promotion d'un encadrement qui tienne compte des questions de genre. Le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne s'est rendu au Siège de l'Organisation des Nations Unies en mai 2025. Des responsables de haut rang de l'Organisation des Nations Unies, dont plusieurs représentantes et représentants spéciaux du Secrétaire général, se sont également rendus au siège de l'Union européenne pour renforcer la coopération et accomplir des progrès dans leurs bons offices.

107. En juillet 2024, le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département de l'appui opérationnel ont participé à la seizième réunion générale de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes à Genève. En outre, l'Organisation a organisé une série de séminaires virtuels avec la Ligue des États arabes sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que sur le renforcement des capacités civiles. Un responsable de la Ligue des États arabes a été invité à observer la formation aux synergies pour l'atelier de conception du programme de ressources de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre d'un apprentissage interrégional. Une réunion sectorielle sera consacrée plus tard dans l'année 2025 à la coopération dans le domaine des droits de la femme et de la protection des enfants en temps de conflit armé.

108. Lors des entretiens annuels entre le personnel des Nations Unies et celui de l'OTAN, en mars 2025, les participantes et participants ont pris note des progrès accomplis dans l'offre d'un appui par l'OTAN au renforcement des capacités dans le cadre de la formation au maintien de la paix des Nations Unies et de la conclusion de l'accord visant à mettre à jour l'ensemble des mesures de soutien. Des bonnes pratiques ont été partagées au sujet des priorités concernant les femmes, la paix et la sécurité et la protection des populations civiles.

109. L'Organisation des Nations Unies a bénéficié d'un soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en ce qui concerne la traduction en français des documents d'orientation sur le maintien de la paix. L'OIF a également collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres francophones à mieux comprendre le processus de recrutement et les profils requis pour les policiers et policières détachés dans les missions de maintien de la paix francophones des Nations Unies. La coopération dans le domaine du maintien de la paix entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective a aussi été examinée dans le cadre de la collaboration et du dialogue plus larges entre les deux organisations.

110. Grâce à son mécanisme de coordination souple, le Secrétariat a aidé les États Membres à faire progresser les réseaux de coopération régionale dans le domaine du maintien de la paix, notamment en facilitant les discussions entre les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police intéressés en Afrique et dans le Pacifique, en veillant au bon fonctionnement des réseaux existants et en assurant le secrétariat d'un groupe de travail des États d'Asie du Sud axé sur la coopération régionale dans le maintien de la paix. Grâce à ce mécanisme, le Secrétariat a aussi appuyé l'organisation de la deuxième table ronde régionale sur les opérations de paix des Nations Unies à Almaty (Kazakhstan), en mai 2025, et de la troisième conférence de l'Amérique latine et des Caraïbes sur les opérations de paix des Nations Unies à Asunción, en octobre 2025.

## B. Partenariats avec les gouvernements hôtes

111. Pour que les opérations de maintien de la paix puissent bien s'acquitter de leur mandat, la coopération avec les gouvernements hôtes, à tous les niveaux, est essentielle. Les responsables de la mission, en particulier les représentantes et représentants spéciaux du Secrétaire général, se sont employés à favoriser l'instauration d'un climat de confiance et la compréhension mutuelle avec les gouvernements hôtes à travers des mécanismes de coordination formels et grâce à un dialogue permanent. Ces efforts ont eu lieu à plusieurs niveaux, notamment à l'échelle nationale, régionale et locale, et ont souvent été accomplis à la faveur de comités structurés ou de plateformes de liaison qui ont facilité la coordination et le règlement des problèmes. Dans divers contextes et dans le respect des mandats des missions, le personnel travaillant dans le domaine des affaires civiles appuie des administrateurs locaux, tandis que des programmes de renforcement des capacités dans des domaines tels que le maintien de l'ordre, la lutte antimines et l'état de droit sont appliqués en étroite collaboration avec les homologues nationaux.

112. La plupart des opérations de maintien de la paix font l'objet d'un accord sur le statut des forces, dans lequel sont définis les priviléges, immunités et facilités accordés par l'État hôte à la mission de maintien de la paix, ainsi que les droits et obligations des deux parties. Pour appuyer la documentation systématique des incidents liés aux accords sur le statut des forces, le Secrétariat a déployé un module de collecte de données à ce sujet dans la base de données du Système géospatial d'appréciation de la situation dans 10 missions de maintien de la paix. Le Secrétariat a fourni une formation et un soutien afin d'améliorer l'établissement de rapports fondés sur des données, par le biais d'analyses de données et de tableaux de bord, facilitant l'analyse de ces incidents, tant au niveau de chaque mission qu'à l'échelle de l'ensemble du maintien de la paix. Une étude menée en 2024 en partenariat avec des missions de maintien de la paix a permis d'identifier des situations dans lesquelles les restrictions de mouvement avaient eu un impact négatif sur la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, ainsi que sur les évacuations médicales et sanitaires.

113. Face aux restrictions de la liberté de circulation qui ont eu de graves répercussions sur l'exécution de son mandat, la MINUSS a continué à dialoguer avec le Gouvernement hôte par l'intermédiaire des mécanismes existants pour remédier à la situation. La MINUSCA a poursuivi ses efforts pour optimiser les relations avec le Gouvernement hôte et promouvoir une compréhension commune du mandat qui est celui de la Mission, notamment en organisant un deuxième séminaire sur le nouveau mandat en décembre 2024 pour discuter des priorités, des défis à relever et des perspectives. En outre, la MINUSCA a continué à évoquer avec le Gouvernement hôte la nécessité de lever les restrictions pesant sur ses importations de carburant, conformément à l'accord sur le statut des forces en vigueur.

### **C. Partenariats triangulaires aux fins de la prestation de formations et de la fourniture de matériel aux pays fournisseurs de contingents**

114. Dans le cadre de son programme de partenariat triangulaire, le Département de l'appui opérationnel a continué d'organiser, à l'intention du personnel en tenue en Afrique, en Asie et dans les régions voisines, des formations concernant le génie, la médecine, les activités de commandement, de contrôle, de communications, d'informatique, de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et les technologies de sécurité des camps. En novembre 2024, dans le cadre de ce programme, le Département a organisé la première formation multinationale intégrée, combinant des formations en ingénierie, en médecine et en sensibilisation aux dangers des explosifs, en partenariat avec le Service de la lutte antimines. Dix cours de médecine ont été organisés en anglais et en français. En outre, un cours de formation sur la gestion de l'environnement a été lancé en ligne et des préparatifs sont en cours pour en lancer un autre sur la gestion des processus de construction.

115. En partenariat avec le Service de la lutte antimines et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, les équipes du programme de partenariat triangulaire ont dispensé une formation spécialisée sur la sensibilisation aux dangers des explosifs, des séances sur les mesures d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés et des cours de fouille toutes armes afin de normaliser la neutralisation des explosifs et munitions et la sensibilisation aux engins explosifs improvisés, conformément aux normes des Nations Unies. Au cours de la période considérée, 217 instructeurs et instructrices venus de 16 États Membres ont participé au programme. La formation reçue dans le cadre du programme permettra aux personnes qui la suivront de dispenser une formation à la lutte contre les engins explosifs improvisés dans les pays avant le déploiement, ce qui devrait réduire considérablement la nécessité d'une formation approfondie en cours de mission.

116. L'atelier annuel des parties prenantes du programme de partenariat triangulaire de juin 2025, accueilli par le Kenya et coprésidé par la Suisse, a réuni 29 États Membres et l'Union africaine.

## **X. Conduite du personnel de maintien de la paix et des opérations de maintien de la paix**

### **A. Conduite du personnel de maintien de la paix**

#### **1. Déontologie et discipline**

117. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département des opérations de paix ont travaillé en partenariat avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police afin de mieux prévenir les fautes et de veiller à ce que les coupables aient à répondre de leurs actes.

118. Veiller à ce que l'ensemble du personnel, tant civil qu'en tenue, respecte les normes de conduite les plus élevées reste une priorité commune. Pour respecter cet engagement, il faut que les membres du personnel suivent une formation complète sur la conduite que l'on attend d'eux, telle qu'elle est détaillée dans les Normes de conduite des Nations Unies applicables aux différentes catégories de personnel. Les personnes occupant des postes de commandement et les cadres sont censés jouer un rôle actif dans la gestion des risques de faute en identifiant ces risques, en prenant des mesures correctives et en contrôlant l'application.

119. En collaboration avec le Département des opérations de paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité s'est mobilisé directement auprès des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police afin d'améliorer la gestion des risques de faute. En 2025, dans le cadre de son dialogue avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a noté le nombre croissant d'États Membres qui ont adopté ou envisagent d'adopter des plans d'action visant à mieux prévenir et réprimer les fautes et à prodiguer une aide et un soutien aux victimes. Ces plans ont commencé à donner des résultats concrets : réduction du nombre d'allégations faisant état de fautes récentes, suite donnée aux cas de faute par des mesures d'application du principe de responsabilité appropriées, et progrès dans le traitement des demandes de reconnaissance en paternité et de pension alimentaire en suspens. L'adoption de ces plans d'action par d'autres États Membres est encouragée.

120. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025, 68 allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles ont été signalées, dont 25 étaient liées à des faits survenus en 2020 ou avant. Sur la même période, il a été fait état de 543 allégations d'autres types de fautes, dont des fautes graves, soit un nombre similaire à celui donné l'an dernier pour la période précédente d'un an (552).

## **2. Procédure d'approbation des futurs membres du personnel**

121. Le Département des opérations de paix a veillé à ce que seuls les membres du personnel répondant aux critères d'éligibilité des Nations Unies soient déployés dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police étaient responsables de la préparation du déploiement, y compris de la vérification des antécédents des personnes désignées afin de s'assurer qu'elles n'avaient pas été impliquées dans des infractions pénales ou des violations des droits humains ou du droit international humanitaire, ou qu'elles n'étaient pas soupçonnées d'en avoir commis. Les pays fournisseurs devaient certifier par écrit que cette vérification des antécédents avait bien eu lieu et présenter des auto-attestations des candidats ou candidates confirmant l'absence de faute, y compris d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, et signaler toute mesure disciplinaire antérieure. Le Département a fourni des orientations sur la formation et les normes de performance dans le cadre de la politique d'assurance de l'état de préparation opérationnelle et d'amélioration des performances et il a demandé aux pays fournisseurs de confirmer que l'ensemble du personnel avait suivi la formation obligatoire et satisfaisait aux normes des Nations Unies. La procédure d'approbation, combinée à la soumission obligatoire des certifications des unités au moins un mois avant le déploiement, a permis de renforcer le contrôle et l'application du principe de responsabilité. Ces mesures étaient considérées comme essentielles afin de préserver l'intégrité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

## **3. Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et placement des droits et de la dignité des victimes au premier plan de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles**

122. L'exploitation et les atteintes sexuelles nuisent à la crédibilité et à l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies et mettent à mal la confiance des communautés que nous servons. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et la Défenseuse des droits des victimes, en collaboration avec le Département des opérations de paix et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, entre autres, ont intensifié les efforts qu'ils déploient pour aider les missions sur le terrain à rendre opérationnelles et à renforcer les mesures de prévention et d'intervention centrées sur les victimes, à la faveur de visites

d'évaluation individuelles et conjointes, d'activités de renforcement des capacités et d'échanges avec les États Membres, y compris les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et la direction des missions. Afin de favoriser les efforts de prévention et de définition des responsabilités, le Secrétariat continuera d'examiner la réactivité et l'application du principe de responsabilité face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans le cadre d'une évaluation globale des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, conformément aux efforts faits pour renforcer les exigences en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et pour consolider les engagements pris par les États Membres en ce qui concerne l'établissement des responsabilités.

123. Les principaux responsables des droits des victimes au sein de la MINUSCA, de la MONUSCO et de la MINUSS ont continué à plaider pour que les victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient d'un soutien médical, psychosocial, juridique, de moyens de subsistance et d'autres formes d'aide essentielles. L'équipe spéciale de haut niveau du Secrétariat chargée de traiter les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire qui concernent le personnel des opérations de paix des Nations Unies a travaillé avec les États Membres pour faire progresser le traitement des demandes en reconnaissance de paternité. Le Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et le personnel chargé des questions de conduite et de discipline dans les missions et au Siège ont aidé les équipes dirigeantes à gérer les risques liés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Une évaluation indépendante commandée par le Coordonnateur spécial en 2024 a permis d'examiner les progrès réalisés, d'identifier les lacunes et de proposer des mesures durables pour améliorer l'action menée à l'échelle de l'ensemble du système en ce qui concerne la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

124. On trouvera dans le prochain rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui doit être publié en février 2026, des informations supplémentaires sur les mesures ciblées adoptées pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le contexte des opérations de paix.

## B. Conduite des opérations de maintien de la paix

### 1. Gestion de l'environnement

125. S'appuyant sur les progrès réalisés depuis 2017 et comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [76/274](#), le Secrétariat a publié en 2024 un document intitulé « The way forward: environment strategy for peace operations 2023–2030 » (La voie à suivre : stratégie environnementale pour les opérations de paix 2023–2030), axé sur les thèmes stratégiques de la responsabilité, de l'ambition et de l'héritage. Les performances sont restées bonnes, avec des améliorations par rapport au cycle précédent. Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué grâce à l'augmentation de la consommation d'électricité renouvelable. La proportion de sites opérant désormais à un niveau de risque optimal en ce qui concerne les eaux usées et les déchets solides a augmenté. La transition en cours en ce qui concerne les énergies renouvelables, combinée à des initiatives d'efficacité énergétique, a permis de réduire de 13 % la consommation de carburant par habitant(e) pour la production d'électricité depuis 2017, soit une économie annuelle de 15 millions de litres de diesel. Le cadre de définition des objectifs environnementaux, adopté dans toutes les missions dans le contexte du processus d'établissement du budget 2025/26, a permis de projeter les gains d'efficacité et de s'attendre à une amélioration des performances grâce aux projets proposés par les missions. Des orientations opérationnelles et une assistance technique ont été fournies pour étudier les moyens de maximiser les avantages que

présentent les investissements dans les installations et les infrastructures de maintien de la paix en termes d'effets positifs. De nouveaux supports de formation ont été élaborés pour combler les lacunes identifiées et veiller à ce que les connaissances des parties prenantes restent à jour, notamment un cours virtuel destiné aux personnes référentes des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour les questions d'environnement sur les meilleures pratiques en ce qui concerne la gestion de l'environnement dans les opérations de paix des Nations Unies. Un programme de formation des formateurs et formatrices en présentiel est en cours de conception. Il a pour but de renforcer la capacité des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à se déployer avec des systèmes d'énergie renouvelable.

## 2. Politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

126. L'Organisation des Nations Unies a continué de veiller au respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. La mise en œuvre de cette politique a permis à l'Organisation de travailler avec des forces de sécurité extérieures et avec les gouvernements hôtes pour promouvoir le respect du droit international humanitaire, du droit international des droits humains et du droit international des réfugiés en identifiant les risques courus dans le cadre de soutien apporté par l'Organisation et en élaborant conjointement des mesures d'atténuation. Le soutien technique et logistique apporté par la MONUSCO aux comités de suivi des forces de sécurité nationales a joué un rôle déterminant dans le cadre des enquêtes visant à établir les responsabilités concernant les violations des droits humains. La MONUSCO a également mis en œuvre cette politique en prêtant un soutien opérationnel, quoique limité, à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, conformément à la résolution 2746 (2024) du Conseil de sécurité. La MINUSCA a formé les forces de défense et de sécurité nationales à la politique et au droit international des droits humains, au droit humanitaire et au droit des réfugiés, ce qui a permis 24 rotations et déploiements des forces armées de la République centrafricaine pour protéger les populations civiles et sécuriser le processus d'inscription sur les listes électorales. La MINUSS a rationalisé la mise en œuvre de cette politique en mettant à jour ses instructions permanentes et en lançant un programme de sensibilisation pour toutes les entités des Nations Unies pour l'ensemble du Soudan, en profitant de son application pour améliorer le respect des normes relatives aux droits humains. La politique de diligence voulue et son application dans des contextes nationaux spécifiques font partie des questions abordées lors des cours de commandement de la police des Nations Unies, y compris le cours de développement des capacités de commandement des policières.

## XI. Observations

127. Les États Membres ont continué à manifester leur soutien aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les soldates et soldats de la paix des Nations Unies ont continué, et continueront, à servir avec courage et professionnalisme dans certains des contextes les plus imprévisibles et les moins sûrs du monde. Malgré l'aggravation des menaces, la complexité des mandats et le manque de ressources, ils restent déterminés à soutenir les processus politiques, à protéger les populations civiles, à maintenir les cessez-le-feu et à préserver la paix et la sécurité. Leur engagement en faveur des valeurs de la Charte des Nations Unies et de la recherche d'une paix durable mérite un entier soutien de la part de la communauté internationale. Je rends hommage à leur dévouement, en particulier pour celles et ceux qui ont fait le sacrifice ultime ou ont subi des torts durables, tant physiques que mentaux, dans la poursuite de la paix.

---

128. Pour que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aident les pays à faire avancer les processus politiques susceptibles de déboucher sur une paix durable, les États Membres doivent s'impliquer. J'appelle les États Membres, en particulier ceux du Conseil de sécurité, à apporter un soutien fort et uni pour faire avancer les processus de paix partout où les opérations de maintien de la paix des Nations Unies collaborent avec le pays hôte pour les faire progresser.

129. Alors que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies poursuivent leur action en dépit d'une grave crise de liquidités, j'ai demandé aux missions de maintien de la paix financées au titre du budget des opérations de maintien de la paix de réduire leurs dépenses de 15 % par rapport à leur budget 2025/26 dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne les composantes Personnel en tenue, Personnel civil et Opérations. Ces réductions auront un impact réel sur l'exécution des mandats, y compris en ce qui concerne la protection des populations civiles. Je demande à tous les États Membres de s'acquitter de leurs contributions obligatoires dans leur intégralité et dans les temps. C'est la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'appliquer les mandats confiés par les États Membres qui en dépend. J'invite également les États Membres à saisir cette occasion pour façonner – ensemble – l'avenir du maintien de la paix, afin de s'assurer qu'il reste adapté à son objectif et qu'il réponde aux besoins des États hôtes et des populations vulnérables qu'il sert.

130. Le quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies tombe à un moment charnière de la réorganisation des opérations de maintien de la paix. L'examen en cours de l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies, demandé dans le Pacte pour l'avenir, est une bonne occasion d'aligner les opérations de maintien de la paix sur la nature évolutive de la dynamique des conflits et des réalités politiques, et de faire en sorte qu'elles soient adaptées aux défis futurs. L'existence d'un soutien politique, la clarté des mandats, l'adaptation des capacités et le caractère adéquat des ressources restent d'une importance essentielle pour les opérations de paix actuelles et futures. Dans le cadre de l'Initiative ONU80, je prends des mesures pour renforcer la capacité du pilier Paix et sécurité à appuyer les opérations de maintien de la paix de manière plus efficace et plus rentable.

131. L'initiative Action pour le maintien de la paix et sa stratégie de mise en œuvre, Action pour le maintien de la paix Plus, ont galvanisé le soutien collectif apporté au maintien de la paix à la faveur des engagements communs. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à faire avancer cette initiative. La prochaine phase de l'initiative sera lancée au début de l'année 2026.

---